



# Conseil économique et social

Distr. générale  
22 décembre 1997  
Français  
Original : anglais

## Commission de la condition de la femme

### Quarante-deuxième session

2-13 mars 1998

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire\*

### Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques

## Rapport de synthèse sur les stratégies et plans d'action nationaux visant à la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing

### Rapport du Secrétaire général

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1-3	3
II. Conclusions .....	4-13	3
III. Analyse des plans d'action et des stratégies de mise en oeuvre .....	14-43	5
A. Niveau national .....	15-17	5
B. Niveaux régional, sous-régional et interrégional .....	18-26	6
C. Préparatifs menés en vue de l'établissement des plans d'action nationaux .	27-43	7
1. Niveau national .....	27-29	7
2. Appui de la communauté internationale .....	30-36	8
D. Dispositions financières et institutionnelles .....	37-43	9
IV. Les domaines critiques dans les plans et les stratégies .....	44-158	10
A. Les femmes et la pauvreté .....	46-54	10
B. Éducation et formation des femmes .....	55-63	11
C. Les femmes et la santé .....	64-75	13

\* E/CN.6/1998/1.

D.	La violence à l'égard des femmes .....	76-90	15
E.	Les femmes et les conflits armés .....	91-96	17
F.	Les femmes et l'économie .....	97-106	18
G.	Les femmes et la prise de décisions .....	107-114	21
H.	Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme .....	115-122	23
I.	Les droits fondamentaux de la femme .....	123-132	25
J.	Les femmes et les médias .....	133-140	26
K.	Les femmes et l'environnement .....	141-148	28
L.	La petite fille .....	149-156	29
M.	Autres priorités .....	157-158	30
Annexe			
	Pays qui ont présenté des stratégies et des plans d'action nationaux .....		32
Figures			
I.	Pourcentage de pays qui ont fourni des informations dans les différents domaines critiques ..		4
II.	Pourcentage de pays qui ont fourni des informations dans les différents domaines critiques, par région .....		4
III.	Pourcentage de pays de chaque région qui ont fourni des informations, par domaine critique .		4

## I. Introduction

1. Selon le Programme d'action adopté par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 4-15 septembre 1995), l'un des moyens de favoriser et d'assurer le suivi et l'exécution contrôlée du Programme est d'élaborer des stratégies d'application ou des plans d'action au niveau national<sup>1</sup>. Les gouvernements devraient donc commencer dans les plus brefs délais – de préférence avant la fin de 1995 – en consultant les institutions et organisations non gouvernementales intéressées, à mettre au point ces stratégies ou plans d'action; cette opération devait être menée à bien avant la fin de 1996. L'Assemblée générale, quant à elle, a souligné dans sa résolution 50/203 que c'était à eux qu'il incombait au premier chef d'appliquer la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et qu'ils devaient donc élaborer aussitôt que possible et en 1996 au plus tard, des stratégies ou programmes d'action détaillés qui permettent de réaliser le Programme d'action dans son intégralité. Le Conseil économique et social, dans sa résolution 1996/6, a demandé que soit présenté à la Commission de la condition de la femme en 1998 un rapport de synthèse analysant les mesures prévues par les gouvernements et les organismes des Nations Unies, en faisant le point à partir notamment des plans d'action nationaux et de toutes les autres informations déjà recueillies par les organismes des Nations Unies.

2. Par une note verbale datée du 13 mai 1996, les États Membres ont été invités à faire connaître à l'ONU, dans les meilleurs délais, la teneur de leurs stratégies ou plans d'action. La Conférence sous-régionale d'experts gouvernementaux de haut niveau (Bucarest, 12-14 septembre 1996), qui s'est penchée sur la question de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing en Europe centrale et en Europe de l'Est, a élaboré un plan d'action type, qui a été traduit dans toutes les langues officielles et communiqué à tous les États Membres de l'ONU, aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales. L'Assemblée générale, dans sa résolution 51/69, a accueilli avec satisfaction l'élaboration par ces conférences régionales et sous-régionales de directives pour guider la formulation des stratégies ou plans d'action nationaux. Au 31 décembre 1996, 24 pays avaient communiqué leur plan à l'ONU. Une deuxième note verbale de rappel a été adressée à tous les autres États Membres le 16 juin 1997.

3. Le présent rapport analyse les plans d'action officiellement communiqués au Secrétariat de l'ONU par les 85 États Membres et 1 observateur, en réponse à la note verbale (voir annexe). On a pour cela examiné si les États ont suivi les recommandations du Programme d'action

relatives à l'élaboration des plans et à leur contenu, au choix des activités et à l'affectation des ressources<sup>2</sup>. On a comparé les objectifs qu'ils ont retenus à ceux qui sont fixés dans le Programme d'action, afin de dégager les orientations et priorités, y compris celles qui se dessinent à l'échelle régionale et les initiatives visant à instituer un climat général porteur. On a déterminé si les États Membres ont établi des principes de caractère général ou s'ils ont prévu des actions précises, notamment dans le domaine juridique, en examinant tout particulièrement s'ils ont reflété dans leur plan les objectifs et normes définis par le Programme d'action dans certains domaines critiques et s'ils ont donné suite aux engagements qu'ils ont pris lors de la Conférence – bien que ces engagements aient été volontairement souscrits, leur mise en oeuvre a été étroitement suivie notamment par les organisations non gouvernementales. Conformément aux instructions données, on fait porter l'analyse essentiellement sur les actions planifiées ou en cours d'exécution, en signalant les approches novatrices. On s'est appuyé sur ce que l'on sait des premiers résultats d'exécution du Programme; la Commission de la condition de la femme dressera le bilan général en 2000.

## II. Conclusions

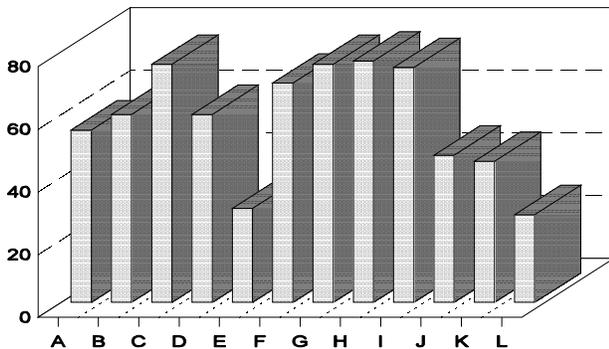
4. Le rapport analyse seulement 86 plans d'action nationaux et les informations relatives à leur élaboration, d'après les éléments communiqués par 85 États Membres et 1 observateur. Si les indications données témoignent du travail considérable qu'ont accompli de nombreux pays de toutes les régions, il demeure que 46 % seulement des 185 États Membres ont présenté un plan d'action : 29 % des pays africains, 41 % des pays d'Asie et du Pacifique, 38 % des pays d'Europe de l'Est, 41 % des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et 66 % des pays d'Europe de l'Ouest et autres.

5. Bien que les plans d'action, si on les considère dans leur totalité, abordent tous les domaines critiques définis dans le Programme d'action (voir fig. I), ils semblent individuellement refléter les priorités nationales, se limitant pour beaucoup à ceux de ces domaines qui correspondent aux spécificités ou préférences régionales (voir fig. II et III) : soit la pauvreté (56), l'éducation et la formation (77), la santé (70), la violence (61), les répercussions des conflits armés (28), l'économie (71), le pouvoir de décision (75), les mécanismes institutionnels de promotion de la femme (77), les droits fondamentaux (70), l'image des femmes dans les médias (46), l'environnement (42) ou la condition de la petite fille (27). Dans certains cas, le plan d'action

complète des programmes sectoriels de développement, d'éducation ou de santé et n'expose donc pas les mesures prévues par ailleurs dans ces programmes.

**Figure I**  
**Pourcentage de pays qui ont fourni des informations dans les différents domaines critiques<sup>a</sup>**

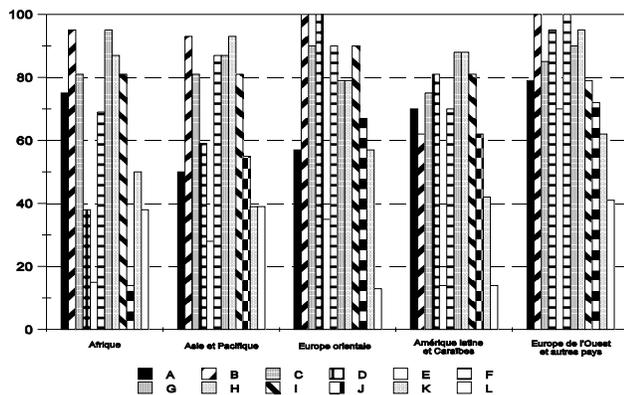
(En proportion du nombre total de pays qui ont répondu)



<sup>a</sup> Voir chap. IV, sect. A à L.

**Figure II**  
**Pourcentage de pays qui ont fourni des informations dans les différents domaines critiques<sup>a</sup>, par région**

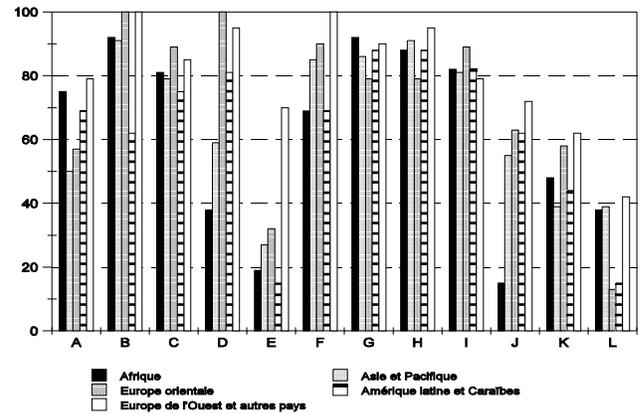
(En proportion du nombre total de pays qui ont répondu)



<sup>a</sup> Voir chap. IV, sect. A à L.

**Figure III**  
**Pourcentage de pays de chaque région qui ont fourni des informations, par domaine critique<sup>a</sup>**

(En proportion du nombre total de pays qui ont répondu)



<sup>a</sup> Voir chap. IV, sect. A à L.

6. Il ressort de l'analyse que, dans de nombreux pays, la dynamique créée par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes s'est maintenue. La préparation du plan d'action a été vécue comme un événement important et une étape décisive dans la voie d'une plus grande coopération entre les pouvoirs publics et la société civile. De nombreux plans donnent des informations sur cette préparation, dont la planification a été confiée, comme le recommande le Programme d'action, aux plus hautes autorités gouvernementales et aux parties intéressées de la société civile<sup>3</sup>. Ce processus d'élaboration a mobilisé les volontés et la participation à presque tous les niveaux. Il s'est souvent inscrit dans le cadre d'un grand dialogue national et le plan reflète son contexte général. Pour conserver cette dynamique, on devrait tout mettre en oeuvre pour associer pleinement à la mise en oeuvre du plan tous ceux qui ont pris part au processus d'élaboration.

7. La plupart des structures nationales ont été mises en place ou renforcées après la Conférence de Beijing et ont joué un rôle primordial dans la préparation des plans

d'action. De nombreux États Membres signalent qu'ils ont créé des structures de promotion de la femme ou ont renforcé celles qui existaient, et que ces entités jouent un rôle prépondérant dans l'exécution du plan d'action national et l'instauration d'un climat général d'égalité des sexes. Les pays soulignent par ailleurs la nécessité de renforcer leurs structures en créant un mécanisme de coordination au niveau ministériel ou à un autre niveau et en intégrant le plan d'action dans le contexte plus large d'une action de développement ou de mesures économiques. Un certain nombre d'entre eux prennent des dispositions d'ordre institutionnel pour faciliter les activités portant sur les domaines critiques, notamment pour assurer la coordination, la sensibilisation à la question des femmes et la surveillance par les ministères et les organes concernés. Il faut soutenir les États Membres qui n'ont pas encore adopté de telles dispositions et les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les donateurs devraient les aider à accélérer la mise en place des mécanismes institutionnels appropriés.

8. La communauté internationale – et d'abord le système des Nations Unies – a joué un rôle primordial, aidant de nombreux pays à élaborer leur plan d'action et concourant à l'organisation de réunions de suivi aux échelons régional et sous-régional. En particulier, les commissions régionales et les bureaux nationaux et régionaux du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de l'UNICEF ont aidé les pays à mettre en place des structures nationales et à élaborer leur plan d'action; ils ont également soutenu l'action des organisations non gouvernementales. Mais ils doivent continuer aussi durant la phase d'exécution.

9. La plupart des plans établissent les orientations générales et des actions concrètes. Seuls quelques pays précisent des délais de réalisation et des critères ou indicateurs qui permettront un contrôle. Il faudrait se préoccuper davantage de définir les objectifs et activités avec précision et en établissant un calendrier, ce qui permettrait de mieux exécuter le Programme d'action et de faire une évaluation plus concrète et plus transparente en 2000.

10. La plupart des pays n'ont donné aucune indication sur le financement des activités prévues. Cette question, qui revêt une importance cruciale pour l'exécution du Programme d'action, devrait retenir davantage l'attention.

11. Les résultats des plans nationaux fourniront la matière de l'évaluation générale de réalisation du Programme d'action prévue pour 2000. Les futurs rapports sur l'exécution du Programme devraient donc partir de là. On

pourra ainsi mettre en évidence les politiques et les projets qui ont donné de bons résultats et ceux qui n'ont pas abouti, les déclarations de principes traduites dans les orientations et en actions concrètes et celles qui sont restées lettre morte, les modes de participation les plus efficaces, les critères qui ont été respectés et les indicateurs les plus précis.

12. De nombreux plans d'action font intervenir des idées ou approches novatrices, les meilleures pratiques et les enseignements de l'expérience. Il faut continuer à recueillir ces informations jusqu'en 2000, afin que le Secrétariat puisse les incorporer dans sa base de données et les mettre à la disposition des gouvernements et des organisations non gouvernementales intéressées.

13. Étant donné que la plupart des pays n'ont pas encore communiqué leur plan, beaucoup n'en étant même qu'au stade de l'élaboration, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les pays donateurs devraient leur apporter l'assistance dont ils ont besoin pour achever le travail d'élaboration et engager le processus de mise en oeuvre.

### III. Analyse des plans d'action et des stratégies de mise en oeuvre

14. On trouvera dans le présent chapitre des informations sur les plans d'action ou les stratégies de mise en oeuvre ainsi qu'une analyse des plans d'action de diverses portées – nationale, régionale, sous-régionale et in terrégionale – qui ont été reçus.

#### A. Niveau national

15. Au 9 décembre 1997, 85 États Membres au total et 1 observateur (voir annexe I) avaient soumis des plans d'action nationaux ou des informations sur l'état d'avancement de l'élaboration de ceux-ci. D'après des renseignements provenant d'organismes des Nations Unies, d'autres États Membres ont adopté ou préparent des plans d'action nationaux, mais comme les gouvernements concernés n'en ont pas avisé officiellement le Secrétariat, ces plans n'ont pas pu être pris en considération pour la présente analyse.

16. En outre, lors des débats de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, certains États Membres ont fourni des renseignements sur l'état d'avancement de leurs plans d'action nationaux. Quatre ont fait savoir qu'ils

avaient formulé des plans d'action nationaux ou d'autres formes de programmes et stratégies en faveur de la promotion de la femme<sup>3</sup>. Deux ont indiqué qu'un plan d'action national était en cours d'établissement ou qu'il serait bientôt adopté par leur gouvernement<sup>4</sup>. Un État Membre a fait savoir qu'il ne s'estimait pas en mesure d'honorer les engagements pris dans le Programme d'action de Beijing parce qu'il n'avait pas les capacités institutionnelles voulues, non plus que les ressources financières et techniques nécessaires<sup>5</sup>.

17. Les 86 plans d'action et stratégies présentés à l'Organisation des Nations Unies en réponse à la note verbale présentent les caractéristiques suivantes :

a) Cinquante-six plans de ces textes prévoient que des mesures seront prises concernant la plupart ou la totalité des domaines critiques, en particulier dans les domaines institutionnel et financier. D'après les renseignements fournis, 15 de ces plans ont été approuvés ou adoptés par un organe législatif. Quatre pays avaient établi et adopté des plans d'action avant même la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : le Chili (pour la période 1994-1999), la Chine (pour la période 1995-2000), adopté le 27 juillet 1995), la Jordanie (adopté en 1993) et la Fédération de Russie (approuvé en décembre 1994). Trois États Membres ont présenté des plans sectoriels portant sur un ou plusieurs domaines critiques. Huit États Membres ont présenté en outre un ou plusieurs rapports séparés ou des informations sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de leur plan ainsi que des données statistiques;

b) Quatorze des plans d'action nationaux contiennent une section consacrée aux activités menées à bien et à l'ordre de priorité des interventions en cours ou prévues;

c) Huit États Membres ont présenté des projets de plan d'action, qui n'ont pas encore été adoptés;

d) Huit États Membres ont fourni des informations sur l'état d'avancement de leur plan ou sur les mesures prises par leur gouvernement, y compris sur les domaines considérés comme prioritaires.

## **B. Niveaux régional, sous-régional et interrégional**

18. Le Programme d'action de Beijing insiste sur l'importance de la coordination régionale dans le contexte des arrangements institutionnels<sup>6</sup>. Dans leurs plans d'action nationaux, plusieurs États Membres comptent sur une

meilleure coordination avec les instances internationales dont ils sont membres, mentionnant en particulier l'Union européenne, le Commonwealth, la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la Ligue des États arabes, l'Organisation des États américains (OEA) et l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Certains se fixent pour objectif de créer ou de renforcer des groupements régionaux. Ainsi, la Turquie signale la création d'un groupe régional de femmes eurasiennes, chargé de contribuer à l'application du Programme d'action.

19. Les plans d'action régionaux fournissent des directives sur les mesures que doivent prendre les États de la région. Six plans d'action sur l'application du Programme d'action établis par des organismes intergouvernementaux ont été présentés à l'Organisation des Nations Unies. Ils contiennent des propositions détaillées sur un certain nombre de domaines critiques et ont été officiellement adoptés par les organes directeurs de ces organismes.

20. Favoriser la collaboration entre les protagonistes au niveau national et à celui des collectivités est l'un de cinq objectifs figurant dans le quatrième Programme communautaire à moyen terme (1996-2000) sur l'égalité des chances pour les femmes adopté par l'Union européenne. Dans son plan d'action national, la Finlande signale qu'elle a l'intention de jouer un rôle actif lorsqu'elle assumera la présidence de l'Union européenne et qu'elle insistera sur la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. Dans la note d'information qu'elle a soumise sur son plan d'action national, la République tchèque indique qu'elle envisage de prendre part au Programme communautaire à moyen terme. Quelques États Membres mentionnent le programmes du Conseil de l'Europe, ainsi que certains fonds de l'Union européenne, tels que le Fonds social européen.

21. À leur réunion de novembre 1995, les chefs de gouvernement du Commonwealth ont souscrit au Plan d'action du Commonwealth sur les femmes et le développement, qui prie instamment ses membres de formuler des plans d'action nationaux. Le Plan vise à renforcer les arrangements et processus institutionnels et à identifier une série de questions interdépendantes intéressant particulièrement le Commonwealth, tels que les droits politiques et les droits de l'homme et le développement social et économique.

22. Un plan d'action commun pour le CARICOM, intitulé «Vers une politique régionale en matière d'égalité entre les sexes et de justice sociale», a été approuvé par les ministres

chargés de l'intégration de la femme au développement lors d'une réunion spéciale tenue en novembre 1996. Ce plan définit des mesures à prendre pour atteindre 11 objectifs stratégiques ainsi que de stratégies d'application. Les membres du CARICOM considèrent que ce plan est leur stratégie d'application. Lors d'un séminaire régional organisé au Guyana en août 1997, plusieurs membres du CARICOM ont présenté des plans nationaux de suivi et les participants ont procédé à un échange de vues sur les progrès accomplis au niveau sous-régional. Le CARICOM, la Banque interaméricaine de développement et divers donateurs internationaux contribuent aussi au processus d'application.

23. La réunion ministérielle de la Conférence arabe chargée de formuler un Programme d'action pour donner suite à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, organisée à Aman du 25 au 29 septembre 1996 par la Ligue des États arabes et par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a adopté un Programme d'action arabe commun axé sur la lutte contre la pauvreté, la participation à la prise de décisions et le partenariat au sein de la famille.

24. Lors du Séminaire sur la promotion de la participation des femmes au développement économique organisé à Hanoi en janvier 1996 par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), en collaboration avec l'Union des femmes vietnamiennes, un plan d'action visant à promouvoir la participation des femmes sur un pied d'égalité au développement économique en Indochine a été adopté par les Gouvernements vietnamien, lao et cambodgien. Ce plan sert de base pour la formulation de plans d'action nationaux par ces trois pays.

25. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a signalé que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) mettait au point un projet de plan d'action sous-régional et que la sous-région de l'Afrique de l'Est avait lancé une initiative d'appui à la mise en oeuvre des programmes d'action africain et mondial.

26. À la septième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes (Santiago, 19-21 novembre 1997), les participants ont évalué les obstacles rencontrés et les progrès accomplis dans l'application du Programme d'action régional pour 1995-2001 qui avait été adopté à Mar del Plata en 1994. La Conférence a adopté le consensus de Santiago, dans lequel elle a demandé que des

mesures soient prises en vue de la complète application du Programme d'action.

## **C. Préparatifs menés en vue de l'établissement des plans d'action nationaux**

### **1. Niveau national**

27. Dans de nombreux pays, la première mesure prise après la quatrième Conférence mondiale sur les femmes a consisté à traduire le Programme d'action dans la langue locale ou à en publier un résumé rédigé dans un style facile à comprendre. Par exemple, les Émirats arabes unis ont organisé plusieurs séminaires sur le Programme d'action. Très souvent, le processus de planification a compris une série de réunions organisées au niveau national, souvent à l'initiative du mécanisme national pour la promotion de la femme, en consultation avec des institutions gouvernementales et des organisations non gouvernementales. Ainsi, au Congo, le plan national a été mis au point lors d'une série de réunions nationales auxquelles le Forum national des femmes a participé. Dans d'autres pays, tels qu'El Salvador, le projet a été soumis pour observations à toutes les organisations pertinentes et aux représentants de la société civile. Au Canada, des universités, des organisations non gouvernementales et des groupements d'intérêt local ont pris part à la planification. On ne sait pas encore quel sera l'effet de ce processus de consultation sur l'application du plan.

28. Dans de nombreux États Membres, le processus de planification a été mené principalement au niveau ministériel, avec la participation dès le départ de plusieurs ministères intéressés, voire de tous. Au Bangladesh, 13 ministères ont contribué à la formulation du projet et ont été chargés d'en diriger l'application. Le Venezuela, qui procède à la formulation de son plan national, a l'intention de faire appel au concours du Bureau central de statistique et d'information et du Bureau national de coordination et de planification pour en établir la version définitive. En Allemagne, des États fédéraux et des organisations non gouvernementales ont présenté des demandes particulières qui ont été intégrées au plan. À la Trinité-et-Tobago, les organisations «Friends of the Ministry» et «Male Support Group» jouent un rôle consultatif.

29. Dans certains cas, le plan d'action national pour la promotion de la femme a été intégré à un plan de développement national. Aux Philippines, l'approche est double : ce pays a mis au point un plan de développement

à long terme (30 ans) répondant aux besoins et aux préoccupations des femmes (1992-2025) parallèlement à un plan de développement national, à moyen terme, escomptant qu'au bout de 30 ans la problématique hommes-femmes sera systématiquement prise en compte dans les activités de développement.

## 2. Appui de la communauté internationale

30. Si l'essentiel de l'appui au processus de planification est venu de source nationale, essentiellement des pouvoirs publics et des instances nationales chargées de la promotion de la femme, certains plans d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Afrique, et d'Asie et du Pacifique mentionnent une assistance internationale ou bilatérale. Au Panama, par exemple, l'Union européenne, l'UNICEF et des organisations non gouvernementales ont apporté un soutien au processus de planification. Le plan national d'action du Liban a été rédigé en coopération avec UNIFEM.

31. Le système des Nations Unies a joué un rôle essentiel en soutenant le processus de rédaction. Les commissions régionales ont en particulier aidé nombre d'États Membres et d'organisations non gouvernementales à arrêter des plans nationaux d'action. La Commission économique pour l'Afrique a par exemple communiqué des directives visant l'élaboration des plans d'action nationaux à tous les États qui en sont membres, et fourni des services consultatifs à plusieurs organisations non gouvernementales telles que le Réseau de femmes africaines pour le développement et la communication.

32. UNIFEM a apporté son aide et organisé des réunions dans toutes les régions. Le Fonds a réuni un colloque à Harare en 1996 en vue de définir pour l'application du Programme d'action des stratégies régionales qui donnent la vedette à l'émancipation économique des femmes. L'une des grandes recommandations issues de ce colloque tendait à ce qu'UNIFEM et ses partenaires coopèrent de près à l'élaboration de stratégies permettant d'intégrer la problématique de la parité au Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), à la Communauté de développement de l'Afrique australe et dans d'autres organisations régionales. UNIFEM a apporté également son appui à un atelier pour la région de l'Afrique, consacré aux stratégies et aux priorités après Beijing, qui s'est tenu à Dakar en 1997. Il a également coparrainé avec d'autres donateurs un sommet politique consécutif à la Conférence de Beijing, organisé au Nigéria, qui a abouti à la mise au point d'un calendrier politique des femmes nigérianes. En Thaïlande, UNIFEM a parrainé une initiative pour l'intégration des perspectives sexospécifiques, et soutenu,

par le biais d'un groupe de travail sur la parité et le développement, la mise en oeuvre du Programme d'action par les pouvoirs publics et le secteur associatif. En Asie occidentale, le Fonds a soutenu avec l'Union européenne la mise en place d'instances nationales et de comités non gouvernementaux en Jordanie, en République arabe syrienne, au Liban, au Yémen et dans les territoires palestiniens occupés. En Amérique latine, il a aidé les instances nationales du Brésil, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay à définir leurs plans d'action. UNIFEM et l'UNICEF ont organisé à Cuba une réunion régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes afin de définir des stratégies propres à développer le dialogue et la collaboration entre les pouvoirs publics et les organisations non gouvernementales.

33. L'UNICEF a fait savoir qu'il avait participé activement à l'élaboration des plans d'action nationaux. Ses programmes de pays comprenaient des activités visant expressément la coopération et l'appui à la collecte de données ventilées selon le sexe, au renforcement des capacités, aux stratégies pour des programmes novateurs, à la sensibilisation du public, aux droits et à l'émancipation des femmes. Le bureau régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe de l'UNICEF a par exemple conjugué ses efforts avec ceux du Gouvernement ougandais et de l'OUA pour organiser à Kampala en septembre 1996 une conférence régionale de ministres de l'éducation et de hauts fonctionnaires de 35 pays d'Afrique sur l'éducation et l'alphabétisation des femmes, laquelle a adopté la Déclaration de Kampala et s'est engagée à réduire les disparités entre les sexes dans l'enseignement.

34. Le FNUAP a indiqué qu'il avait aidé les Gouvernements du Bangladesh, de la Chine, de la République populaire démocratique de Corée, du Sénégal, de la République-Unie de Tanzanie et de l'Ouganda à formuler leurs plans d'action nationaux. Conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), il a aidé notamment la Mauritanie à former de hauts fonctionnaires à la planification et à la conception des plans d'action, ainsi qu'à l'élaboration d'une politique nationale de la famille. L'UNESCO a dit avoir appuyé le Burundi, Cuba, l'Équateur, la Jordanie, la Mauritanie et l'Oman à définir et mettre en oeuvre des plans d'action nationaux. Les Volontaires des Nations Unies (VNU) ont aidé à réaliser des activités consécutives à la Conférence et à exécuter des projets déterminés au Botswana, en Gambie, au Guatemala, en Guinée et aux Philippines.

35. Certains gouvernements ont reçu une aide pour la traduction du Programme d'action en langues locales. Le

FNUAP a apporté son soutien à la Mongolie pour l'impression du Programme d'action en anglais et en mongol. Au Nigéria, UNIFEM et le centre local d'information des Nations Unies ont financé la traduction et la publication du Programme d'action en yorouba, en haoussa et en ibo.

36. De plus, les organismes des Nations Unies se sont efforcés de mettre en oeuvre le Programme d'action conformément aux recommandations découlant des arrangements institutionnels, en arrêtant le plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme, qui doit être soumis à un examen en 1998 (voir E/CN.6/1998/3).

#### **D. Dispositions financières et institutionnelles**

37. Le succès de la réalisation du Programme d'action nécessite entre autres la mise en place de dispositions institutionnelles permettant de garantir l'exécution effective des plans et des stratégies, ainsi que le contrôle des résultats (voir plus loin la section IV pour une analyse détaillée).

38. Il nécessite aussi des dispositions financières. Or, la plupart des pays n'indiquent pas comment ils comptent assurer le financement des mesures devant donner effet au Programme d'action. Une bonne partie des pays (16) qui mentionnent la question des ressources (20 plans nationaux) en parlent de manière très générale, ou prévoient de maintenir les crédits à leur niveau actuel. Il n'y a que peu de plans nationaux d'action qui prévoient d'étoffer le financement et les ressources. Aucun n'évoque la réduction des dépenses militaires excessives et des investissements destinés à la production et à l'acquisition d'armes, comme envisagé dans le Programme d'action<sup>7</sup>.

39. Les États Membres qui parlent de sources nationales pour le financement des activités prévues le font souvent à propos de projets déterminés, ou de projets pilotes. Quelques-uns d'entre eux donnent des renseignements détaillés sur les ressources, souvent pour des projets déjà en cours d'exécution. Le plan d'action national de l'Allemagne, par exemple, comprend des renseignements sur les montants affectés à divers initiatives et programmes, notamment visant les femmes sans abri, les handicapées, la promotion de la femme dans les universités, et à des projets pilotes d'engagement politique volontaire.

40. La plupart des pays (52) n'ont pas indiqué de dates butoirs précises pour les objectifs poursuivis dans les plans d'action nationaux. Toutefois, le plan d'action du Mali

évoque expressément la mobilisation des ressources pour des domaines critiques choisis à l'échelon national, indiquant les montants annuels prévus au budget et la source de financement pour chacun des secteurs en cause pendant la période quinquennale comprise entre 1996 et 2000. S'agissant de la recommandation du Programme d'action qui vise des pourcentages de crédits budgétaires à atteindre<sup>8</sup>, le Congo est l'un des rares à vouloir consacrer 20 % du budget de l'État au secteur social, en en réservant expressément une partie à des activités visant les femmes.

41. Certains États Membres donnent des renseignements sur les mécanismes financiers appelés à soutenir des projets féminins, ou sur l'instauration d'un climat favorable à la mobilisation de ressources par des organisations non gouvernementales<sup>9</sup>. Le Luxembourg signale par exemple que les projets d'encouragement aux activités féminines réalisés par des organisations non gouvernementales peuvent bénéficier d'un cofinancement de 300 % du Ministère de la promotion de la femme.

42. Il est souvent question de l'aide bilatérale dans le cadre de la coopération au développement, de qu'il s'agisse de coopération Nord-Sud ou Sud-Sud, comme le mentionne la Tunisie. Nombre de plans englobent une aide en cours ou exposent en détail l'aide demandée et reçue. Les pays en développement sont nombreux à parler de l'aide fournie par des donateurs multilatéraux ou bilatéraux. Plusieurs pays d'Amérique latine et d'Asie et du Pacifique évoquent le problème de l'affectation et de la mobilisation des ressources. Le Panama a établi pour la réalisation des propositions figurant dans son plan d'action national un budget dont une grande partie doit être financée par des fonds étrangers. Les projets de plan d'action du Bangladesh et du Pakistan parlent de la coopération internationale au développement et des bailleurs de fonds étrangers comme sources éventuelles de financement. Le plan d'action national du Mali précise les projets de promotion de la femme qui doivent être financés par des organismes des Nations Unies ou par des bailleurs de fonds bilatéraux.

43. Certains pays donateurs renseignent dans leurs plans d'action nationaux sur les types de projets qu'ils comptent financer. Conformément aux engagements pris à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, le Danemark dit poursuivre sa coopération internationale au développement en y consacrant plus de 1 % de son produit national brut (PNB); l'Allemagne compte dépenser au cours des quatre prochaines années 10 millions de dollars par an en avis juridiques et sociopolitiques fournis dans des pays en développement et consacrés plus particulièrement aux femmes; l'aide internationale au développement du

Luxembourg devrait atteindre 0,7 % de son PNB d'ici à l'an 2000.

#### **IV. Les domaines critiques dans les plans et les stratégies**

44. Les objectifs stratégiques et les mesures figurant dans les plans et les stratégies nationaux pour chacun des domaines critiques ont été analysés à partir de critères communs de classement et d'évaluation, tels que le nombre d'États Membres mentionnant tel ou tel domaine; les engagements des États Membres à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes dans le domaine critique considéré; la mention d'objectifs ou de critères déterminés et l'usage qui en est éventuellement fait; l'intégration de la problématique de la parité; les mesures législatives et administratives; les dispositions institutionnelles; l'affectation des ressources. Les autres aspects examinés, selon les informations communiquées, comprennent éventuellement l'action engagée avant la Conférence; les méthodes d'intervention novatrices ou inhabituelles ne figurant pas dans le Programme d'action; les campagnes d'information, les activités de vulgarisation et les partenariats; le suivi et l'évaluation; l'attention aux groupes spéciaux.

45. Dans chacun des domaines critiques, on a adopté dans un souci d'uniformité une présentation en trois parties : après un tour d'horizon et une analyse succincts des problèmes relatifs aux objectifs stratégiques et des mesures visant le domaine critique considéré, on passe aux principaux aspects visés par les plans d'action nationaux, et on conclut sur les problèmes qui ne sont pas évoqués dans le Programme d'action, et les méthodes novatrices ou inhabituelles.

##### **A. Les femmes et la pauvreté**

46. Cinquante-six stratégies et plans d'action nationaux (65 %) définissent des politiques et programmes visant à éliminer la pauvreté parmi les femmes. Lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, certains États Membres s'étaient engagés dans leurs déclarations à prendre des mesures pour éliminer la pauvreté. L'examen des plans d'action nationaux révèle qu'ils suivent de près les conclusions et recommandations visant ce domaine critique. Dans un tiers des plans, on insiste sur l'importance qu'il y a à revoir, adopter et appliquer des politiques macroéconomiques répondant aux besoins et aux efforts des

femmes vivant dans la pauvreté (objectif stratégique A.1.), ce qui montre bien que les pays sont de plus en plus fermement déterminés à promouvoir une croissance économique soutenue et à s'attaquer aux causes structurelles de la pauvreté. La plupart des plans portent sur l'absence d'ouvertures économiques, le manque d'accès aux ressources productives et au capital, à l'éducation, à la formation et sur l'insuffisance de filets de protection sociale (objectif stratégique A.2). Les gouvernements considèrent l'émancipation économique des femmes comme une composante essentielle du processus permettant d'échapper au cycle de la pauvreté. Aussi la plupart des plans d'action nationaux dans ce domaine relèvent-ils d'une stratégie double : il s'agit, d'une part, de promouvoir l'emploi et les activités génératrices de revenus pour les femmes des zones rurales comme urbaines, de l'autre, de fournir des services sociaux de base et d'améliorer les systèmes de protection sociale à l'intention des femmes vivant dans la misère. La lutte contre le chômage des femmes préoccupe particulièrement les gouvernements dans toutes les régions. Ce domaine est en étroite corrélation avec les domaines critiques F (les femmes et l'économie) et B (éducation et formation des femmes).

47. Vingt-sept plans comportent des politiques et des programmes divers en faveur de l'emploi dans les secteurs structuré et non structuré. Certains plans d'action de pays d'Amérique latine et des Caraïbes poursuivent plus particulièrement l'émancipation économique des femmes en tentant de leur ouvrir des possibilités plus larges d'emploi et de formation. L'Équateur envisage par exemple de restructurer la répartition des dépenses publiques pour développer les débouchés économiques des femmes. Le Mexique offre des aides financières ou des bourses scolaires aux filles et aux jeunes femmes de milieux défavorisés, tandis que le Venezuela met en place des programmes d'enseignement à l'intention des femmes autochtones.

48. Seize plans de la région d'Afrique donnent la priorité aux activités génératrices de revenus pour les femmes et à l'amélioration de leur accès aux ressources économiques, au crédit et à la technologie (objectif stratégique A.2). Le Swaziland, entre autres, prévoit de revoir la législation en vigueur afin d'éliminer les obstacles à l'activité économique des femmes, notamment ceux qui tiennent aux droits fonciers et patrimoniaux. Le Congo a créé des fonds fiduciaires pour promouvoir l'activité de production des femmes. La République-Unie de Tanzanie et le Zimbabwe envisagent de créer des banques à leur intention. Quelques plans d'action nationaux d'Amérique latine et des Caraïbes envisagent également la révision de la législation,

notamment des codes et règlements agricoles, afin d'améliorer l'accès des femmes aux ressources économiques, notamment à la terre. Dix-huit pays signalent qu'ils ont l'intention de faciliter aux femmes qui souhaitent se loger l'accès au crédit.

49. Des mesures de modernisation ou de réorganisation des systèmes de sécurité sociale visant à faciliter l'octroi d'allocations et autres avantages aux femmes, notamment à celles qui élèvent seules des enfants, figurent dans 24 plans. En 1997, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a lancé un programme pilote intitulé «Parent plus» qui prévoit un soutien financier aux parents seuls afin de les inciter à reprendre une activité professionnelle.

50. De nombreux plans visent des groupes précis de femmes. Le Gouvernement bulgare prévoit d'octroyer une allocation générale couvrant les frais de transport et de rééducation de plus de 100 000 femmes handicapées physiques. Le Brésil élabore des programmes communautaires pour le logement des femmes âgées. Quelques pays s'intéressent surtout aux besoins et problèmes des femmes migrantes. Trente-deux plans contiennent des mesures d'amélioration de la situation socioéconomique des femmes chefs de famille, du fait qu'elles font partie des couches de la population les plus pauvres. L'Argentine, par exemple, prévoit d'introduire des programmes d'action en faveur des ménages dont le chef est une femme.

51. L'intégration aux politiques sociales et économiques des considérations de parité entre les sexes a retenu l'attention de 24 pays de toutes les régions. Le Brésil prévoit notamment de former les fonctionnaires des Ministères du travail et de l'agriculture pour les sensibiliser à ces problèmes. La Mongolie envisage d'intégrer un plan similaire à son programme d'atténuation de la pauvreté et de mettre en place des mécanismes de lutte contre la pauvreté parmi les femmes. En outre, huit plans comprennent des mesures d'intégration des considérations de parité aux politiques et aux programmes de coopération internationale au développement, où l'atténuation de la pauvreté chez les femmes occupe une place de choix. L'Agence des États-Unis pour le développement international est en train d'adopter un plan d'action pour la parité en vue d'améliorer la situation des femmes et des fillettes dans le monde. La France a créé un comité sur la parité et le développement et organise régulièrement des séminaires sur ce sujet. La Suède fournit un soutien économique au développement des républiques de l'ex-URSS en privilégiant l'égalité entre les sexes.

52. Vingt-cinq plans d'action nationaux de toutes régions proposent des actions concrètes pour stimuler la recherche sur les aspects sexospécifiques de la pauvreté, élaborer des outils conceptuels et des méthodes pratiques afin de réaliser des études sur l'incidence sexospécifique de tous les programmes et politiques et améliorer la collecte de données. La Norvège a mené à bien un projet de recherche sur la pauvreté dans les pays nordiques. Un forum de la pauvreté, créé au Zimbabwe sous les auspices de l'Institut d'études sur le développement, est chargé de réaliser des études d'évaluation de la pauvreté qui serviront de base à l'élaboration de politiques. Par ailleurs, les gouvernements sont nombreux à s'efforcer d'améliorer les soins de santé primaires, la nutrition et l'enseignement élémentaire afin de réduire la pauvreté.

53. Quelques plans d'action nationaux définissent des objectifs à atteindre pour atténuer la pauvreté parmi les femmes. La Chine a mis en place des services de formation professionnelle qui devraient toucher 10 millions de femmes des régions les plus déshéritées, faire sortir 200 000 ménages de la misère et offrir 800 000 emplois à des femmes pauvres. L'objectif de la Mongolie est de réduire d'ici à l'an 2000 le taux de pauvreté chez les femmes de 50 % par rapport au niveau de 1994 (10 % de la population féminine) et d'éliminer l'extrême pauvreté. Le Viet Nam prévoit de diminuer de 10 % le nombre de ménages pauvres et d'éliminer la faim dans le pays d'ici à l'an 2000.

54. S'agissant des innovations et des initiatives originales, le Brésil et l'Équateur envisagent de dresser la carte de la pauvreté féminine et de surveiller l'incidence des politiques macroéconomiques et sociales sur les femmes, compte tenu des aspects raciaux. Dans les pays du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, on se préoccupe beaucoup de réviser les prestations de retraite des femmes. On envisage notamment de modifier la réglementation des retraites de manière à prendre en considération les années consacrées à l'éducation des enfants, et de relever le montant des allocations de maternité et des pensions de veuve. Le Danemark, par exemple, a organisé en 1996 une conférence sur les femmes et les pensions de retraite.

## B. Éducation et formation des femmes

55. Soixante-dix-sept États Membres (89 %) font de l'éducation et de la formation des femmes une priorité de leurs plans d'action nationaux. Quinze de ces États Membres ont pris des engagements lors de la quatrième

Conférence mondiale sur les femmes en faveur de l'éducation, qui figure dans leurs plans en tant que domaine critique, bien que deux seulement d'entre eux mentionnent expressément les engagements pris antérieurement. Même si les États Membres mentionnent également tous les objectifs stratégiques du Programme d'action concernant ce domaine, rares sont ceux qui évoquent des critères précis du Programme d'action pour ce qui est d'assurer l'accès de tous à un enseignement de base, d'assurer un accès égal aux filles et aux garçons à l'enseignement primaire et secondaire<sup>10</sup>, et de réduire l'analphabétisme féminin à la moitié au moins de son taux de 1990<sup>11</sup>. Les États Membres envisagent une gamme d'actions souvent très ciblées et adaptées précisément à leurs besoins respectifs en matière d'éducation.

56. Certains plans d'action (12) définissent des critères nationaux dans le domaine de l'éducation. Huit plans d'action nationaux élaborés dans la région d'Afrique en prévoient qui visent l'accès des filles à l'enseignement primaire et à l'éducation de base. Le Mali s'est fixé pour objectif d'augmenter de 20 % le taux de scolarisation des filles d'ici à l'an 2000. La moitié des plans établis dans la région d'Asie et du Pacifique fixent des objectifs nationaux concernant l'amélioration de l'éducation de base et de l'enseignement primaire. La Mongolie veut scolariser 95 % des filles et des garçons dans des établissements d'enseignement primaire et 90 % dans le secondaire d'ici à l'an 2000. En Asie occidentale, la Palestine compte doter chaque village d'une école élémentaire. Pour ce qui est de l'Amérique latine et des Caraïbes, El Salvador prévoit de prolonger la scolarisation dans les zones rurales jusqu'à la sixième année d'études, alors qu'il n'y a pas d'objectifs précis en matière d'éducation de base et d'enseignement primaire dans les plans des autres pays de la région.

57. L'élimination de l'analphabétisme parmi les femmes est considérée comme prioritaire par de nombreux États Membres (23), mais rares sont ceux qui ont défini des objectifs nationaux. En Afrique, il n'y a pas beaucoup de plans où figurent des critères spécifiques en la matière. Le Mali prévoit d'accroître de 20 % d'ici à l'an 2000 le nombre de femmes sachant lire et écrire. En Asie et dans le Pacifique, peu de plans énoncent des critères pouvant servir d'indicateurs permettant de suivre les progrès. La plupart des plans d'action nationaux des autres régions identifient des groupes cibles à alphabétiser en priorité, tels que les femmes des zones rurales, les migrantes, les réfugiées, les femmes handicapées et les femmes autochtones. C'est en Amérique latine et dans les Caraïbes que cette tendance est la plus manifeste.

58. Pour garantir aux femmes et aux filles un accès égal à l'éducation, les États Membres comptent prendre toute une série de mesures, notamment étudier les causes des différences sexospécifiques de scolarisation (taux d'échec scolaire, faible niveau de réussite des filles); lancer des campagnes d'information et des services de conseils afin de mieux sensibiliser le public à l'importance de l'éducation des filles; éduquer les parents; et instituer des bourses scolaires et des programmes d'action en faveur des femmes, ainsi que des systèmes de quotas, notamment dans l'enseignement du troisième degré. L'Université du Zimbabwe a mis en place des programmes palliatifs pour accroître le nombre de femmes dans les universités. Le Danemark prévoit d'augmenter le nombre des étudiantes en doctorat et des femmes professeurs d'université. Le projet de la Finlande intitulé «Finns' skills in mathematics and natural science in 2002» vise à atteindre d'ici à l'an 2000 40 % de filles dans les sections mathématiques et sciences du niveau secondaire et 30 % de femmes dans les matières techniques. Plusieurs États Membres de la région d'Amérique latine et des Caraïbes s'intéressent plus particulièrement aux jeunes mères et aux adolescentes enceintes, restant en milieu scolaire et abandonnant l'école. D'autres pays élaborent des mesures pour atteindre les groupes défavorisés tels que les autochtones et les habitants des îles du détroit de Torres en Australie, les femmes handicapées et les femmes vivant dans la pauvreté au Canada, les parents isolés au Royaume-Uni, les immigrantes en Norvège, les femmes ayant des besoins particuliers en Équateur et les femmes rurales au Swaziland et en Mongolie.

59. L'accès des femmes à la formation professionnelle, à l'enseignement scientifique et technique et à l'éducation permanente (objectif stratégique B.3) est considéré comme un objectif prioritaire dans de nombreux plans (25). Pour attirer davantage de femmes et de filles vers les sciences, les pays d'Europe occidentale et d'Amérique latine cherchent à multiplier les filières de formation professionnelle et à recruter des femmes et des filles dans des domaines d'études non traditionnels. Des efforts similaires sont menés dans d'autres régions. La République islamique d'Iran, par exemple, continue à maintenir un quota de 50 % de femmes dans les spécialités médicales. La Syrie a l'intention d'offrir aux femmes une formation aux techniques modernes. L'objectif de la Chine est de pouvoir disposer en moyenne d'une agrotechnicienne ou d'une technicienne spécialisée en zootechnie par village. Les rapports établis par divers pays d'Amérique latine et d'Europe orientale précisent les groupes cibles qui doivent bénéficier d'une formation professionnelle, notamment les

détenues au Venezuela et au Brésil et les chômeuses en Roumanie et au Bélarus. L'éducation permanente (objectif stratégique B.6) est abordée en termes généraux dans certains plans d'action nationaux (17). Ceux-ci visent souvent des groupes spécifiques, comme les femmes au chômage ou analphabètes.

60. La mise au point de systèmes d'enseignement et de formation non discriminatoires (objectif stratégique B.4) est un objectif prioritaire pour les pays appartenant au groupe des États d'Europe occidentale et autres États, ainsi que pour les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes. De nombreux pays de la première de ces régions (18) envisagent de mettre au point des programmes et du matériel didactique exempts de stéréotypes sexuels, de promouvoir une formation tenant compte des sexospécificités à l'intention des enseignants et des conseillers, et de financer des études et des recherches sur le rôle des hommes et des femmes et l'égalité entre les sexes. Israël reconferme la création, au sein du Ministère de l'éducation, d'un poste de responsable de l'égalité des sexes, destiné à un médiateur pour les opérations de suivi. Quelques pays d'Amérique latine et des Caraïbes mentionnent dans leurs plans les efforts menés par des organismes du système nationaux en vue de la promotion de la femme ou par des organisations non gouvernementales pour améliorer la prise en compte des problèmes des femmes dans le système d'enseignement.

61. Peu d'informations sont données sur les mesures concernant les ressources financières et le suivi des réformes de l'enseignement. Quelques plans examinent la gestion de la mobilisation de fonds supplémentaires auprès d'institutions publiques et privées, de fondations et d'autres sources, comme il est suggéré dans le Programme d'action<sup>12</sup>. Les Philippines, par exemple, envisagent d'allouer des fonds à la mise au point de programmes d'études féminines dans le cadre des programmes scolaires et de formation des enseignants. Le plan d'action du Mali comprend un plan de financement détaillé. Certains pays membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États donnent des précisions sur les ressources financières, mais ils sont plus nombreux à évoquer des projets spécifiques ou les progrès accomplis. D'autres font état des ressources allouées à des programmes spécifiques ou des projets pilotes, par exemple le financement de travaux de recherche consacrés à l'égalité entre les sexes dans les sports et la culture en Finlande, l'appui aux femmes exerçant une profession scientifique en France, ou le financement de projets et de recherches dans le domaine culturel effectués par des organisations féminines autochtones au Canada.

62. En ce qui concerne les mécanismes institutionnels à créer dans le cadre du système d'enseignement, El Salvador, par exemple, prévoit de mettre en place un système interinstitutions de suivi et d'évaluation de l'application des accords, programmes et politiques visant à assurer l'égalité des chances dans l'éducation. Le Luxembourg envisage d'appuyer, de coordonner et de suivre l'application d'une politique d'égalité des chances en créant les structures institutionnelles nécessaires. Des mécanismes spéciaux de suivi sont également proposés par l'Argentine, l'Iraq et le Bélarus.

63. S'agissant du contenu des programmes d'enseignement et de formation, y compris les activités périscolaires, certains pays évoquent l'enseignement des droits de l'homme et de notions élémentaires de droit, la formation à des postes de responsabilité et l'instruction civique, y compris la formation des électeurs et les nouvelles technologies. Plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes mentionnent l'éducation sexuelle, l'éducation relative à la santé en matière de reproduction et l'éducation pré-nuptiale. Dans un certain nombre de plans d'action nationaux, en particulier ceux de six pays de la région arabe, l'accent est mis sur l'importance du développement et de l'éducation du jeune enfant, et en particulier de l'existence d'installations et de la formation d'enseignants spécialistes, domaine qui n'est pas abordé dans le Programme d'action. La République arabe syrienne veut par exemple ouvrir des jardins d'enfants dans diverses régions. L'importance des sports et de l'activité physique pour les filles et les femmes est soulignée dans les plans d'action de plusieurs pays de toutes les régions, sauf l'Afrique. L'accent est mis sur la nécessité d'aider les filles et les femmes à prendre conscience davantage de leur valeur personnelle.

### C. Les femmes et la santé

64. La promotion de la santé des femmes est définie comme un objectif prioritaire dans les plans d'action de 70 pays (81 %), dont 15 avaient pris publiquement des engagements spécifiques à cet égard lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Un seul de ces pays a toutefois mentionné l'engagement qu'il avait pris à Beijing. De manière générale, les États Membres proposent plusieurs types de mesures, tout en accordant une attention particulière à la santé en matière de reproduction. Une minorité d'États Membres se sont référés aux objectifs spécifiques du Plan d'action concernant les femmes et la santé, notamment la réduction de la mortalité maternelle<sup>13</sup>,

la réduction de la mortalité infantile et postinfantile conformément aux objectifs approuvés sur le plan international<sup>14</sup>, et la réduction de l'incidence mondiale de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans et des cas d'anémie ferriprive chez les petites filles et les femmes<sup>15</sup>.

65. Les objectifs les plus souvent cités sont la réduction de la mortalité maternelle et infantile (15). En Amérique latine, le Brésil et L'Équateur ont pour objectif de réduire le taux de mortalité maternelle de moitié par rapport à son niveau actuel d'ici à l'an 2000. En Afrique, le Maroc vise une réduction de 25 % de la mortalité maternelle, une réduction de 50 % des cas de mortalité maternelle dans les hôpitaux et une réduction d'un tiers de la mortalité néonatale d'ici à l'an 2000. Le problème de l'anémie ferriprive chez les petites filles et les femmes est mentionné dans peu de plans. La Chine envisage toutefois de mettre de l'iode à la disposition de 95 % des jeunes mariées ou des femmes enceintes qui en ont besoin, et ce, d'ici à l'an 2000.

66. Dans toutes les régions, la majorité des États Membres font des déclarations de caractère général sur l'élargissement de l'accès des femmes, tout au long de leur vie, à des soins de santé, à l'information et à des services connexes adaptés, abordables et de bonne qualité à l'information et à des services connexes (objectif stratégique C.1). Quelques pays mentionnent spécialement le droit à la santé. Le Panama par exemple indique que son objectif stratégique national est de promouvoir l'accès des femmes à l'information et aux services de santé en tant que droit fondamental. Le Swaziland entend promouvoir le droit des femmes au plus haut niveau de santé mentale et physique et de santé en matière de reproduction. Certains pays, principalement en Amérique latine, se réfèrent dans leurs plans d'action à l'élaboration de codes d'éthique à l'intention des professionnels de la santé en ce qui concerne la prévention, la recherche et la prestation de soins de santé. Certains évoquent la nécessité de créer des conditions garantissant la dignité des personnes qui cherchent à se faire traiter ou qui bénéficient de services de santé en matière de sexualité et de reproduction, en particulier le droit au respect de la vie privée et à la confidentialité. Le Venezuela a l'intention de créer des comités d'éthique pour surveiller le respect des droits de l'homme dans le domaine de la santé mentale. Le Canada soulève dans son plan d'action des questions d'éthique concernant les techniques de reproduction. L'accès des femmes, à égalité avec les hommes, à des systèmes de sécurité sociale tout au long de leur vie<sup>16</sup> est mentionné dans quelques plans, en particulier en rapport avec des groupes cibles spécifiques, comme les femmes âgées dans le cas du Mexique ou les mères qui travaillent dans le cas de la République de Corée.

67. S'agissant de la santé des femmes en matière de sexualité et de reproduction, de nombreux pays (34) abordent dans leurs plans d'action la question de l'amélioration de l'accès à la planification familiale, aux contraceptifs et aux méthodes de planification familiale. Plusieurs mentionnent la création de services de planification familiale, notamment dans les zones rurales, et la possibilité de les intégrer dans les centres de soins de santé primaires, ainsi que l'importance des services de sages-femmes expérimentées. La fourniture de soins d'obstétrique et de soins prénatals de qualité est un objectif prioritaire. El Salvador fixe par exemple des objectifs de croissance précis concernant l'assistance de professionnels lors des accouchements et pour les soins prénatals. Le Maroc a fixé des objectifs spécifiques en matière d'accouchements sans risque et de soins périnatals et postnatals dans les zones rurales et urbaines. Les plans élaborés par certains pays de toutes les régions soulignent l'importance de l'allaitement maternel. La question de l'avortement est mentionnée dans les plans de certains pays, en particulier de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le Brésil envisage par exemple de modifier sa législation qui prévoit des sanctions à l'encontre des femmes en cas d'avortement illégal<sup>17</sup>. Quelques plans font état d'une augmentation souhaitée des taux de natalité et abordent la question du traitement de l'infécondité. De nombreux plans (15) mentionnent l'organisation de campagnes, l'élaboration de programmes éducatifs et l'intégration de la planification familiale et de l'éducation sexuelle dans les programmes scolaires. D'autres insistent également sur l'importance de la participation des hommes à la planification familiale.

68. De nombreux États Membres (21), dans quasiment toutes les régions, donnent la priorité à l'adoption de mesures pour prévenir les maladies sexuellement transmissibles (MST) et à la lutte contre le virus d'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida). L'objectif du Congo, par exemple, est de donner à tous les adultes des informations sur les modes d'infection par le VIH/sida et les moyens de protection contre le virus. Les services de conseils et les campagnes d'information sont privilégiés en Europe occidentale et en Amérique latine. De nombreux pays reconnaissent qu'il est nécessaire d'intensifier les recherches. S'agissant du traitement contre le VIH/sida, le Luxembourg, par exemple, encouragera la participation de femmes infectées à l'élaboration de politiques et de programmes. Des groupes cibles spécifiques, comme les toxicomanes, les prostituées, les femmes enceintes et les femmes autochtones, sont cités dans quelques plans (5). D'autres mentionnent la

participation d'organisations non gouvernementales à la lutte contre le VIH/sida et les MST.

69. Tous les plans d'action nationaux abordent des problèmes de santé spéciaux, en particulier le vieillissement, l'utilisation et l'abus de drogues, notamment le tabac, et la santé mentale. Le Japon, par exemple, envisage d'adopter un certain nombre de mesures liées notamment à la santé et à la protection sociale, ainsi qu'aux systèmes de soins pour les personnes âgées. Les plans d'action nationaux s'intéressent à d'autres domaines comme la violence, les risques pour la santé liés à l'environnement, l'hygiène du travail, les handicaps et les pratiques traditionnelles, notamment la mutilation sexuelle des femmes.

70. Pour certains pays, par exemple Haïti, la sécurité alimentaire est un objectif prioritaire. Le Niger veut procéder à des recherches sur les tabous et les interdictions alimentaires. Des campagnes d'information et les programmes éducatifs organisés dans les écoles ou à l'intention de groupes spéciaux sont considérés par certains pays comme un outil important permettant de sensibiliser le public aux problèmes de nutrition et d'hygiène, de lui faire prendre conscience de ce qui constitue un mode de vie sain, et de lutter contre des troubles de l'alimentation comme l'anorexie, la boulimie et l'obésité. De nombreux plans insistent sur l'importance de la pratique régulière d'une activité physique et des sports.

71. Dans toutes les régions, les pays soulignent, dans leurs plans d'action, l'importance d'étudier plus avant toute une gamme de questions concernant la santé, dont la planification de la famille, les grossesses précoces, la fécondité et la santé en matière de reproduction ainsi que les connaissances traditionnelles. Le Cambodge réalisera une étude globale du secteur de la santé, axée sur les éléments médecine, eau/assainissement et éducation, ainsi que sur le développement régional. Certains plans témoignent de la nécessité d'accroître le nombre de femmes à des postes de responsabilité dans les professions médicales, y compris dans le domaine de la recherche scientifique. Bahreïn a l'intention d'octroyer à des femmes des bourses d'études, notamment à l'étranger. De nombreux plans prévoient la collecte et la diffusion de données sanitaires ventilées par sexe. Les initiatives visant le personnel de santé ont pour objet d'accroître le nombre de femmes dans ce secteur, comme l'indiquent la Chine et la République islamique d'Iran, de renforcer la formation des agents sanitaires, comme le prévoit le Pakistan et de dispenser à tous les professionnels de la santé des secteurs public et privé une formation concernant les problèmes spécifiques des femmes. Des activités de cette nature sont

prévues dans les plans de 17 pays, en particulier dans la région des États d'Europe occidentale et autres États et dans celle de l'Amérique latine et des Caraïbes.

72. S'agissant des ressources et du suivi (objectif stratégique C.5), un petit nombre de plans seulement donnent des détails sur d'éventuelles augmentations de ressources. La Roumanie se propose d'accroître les subventions budgétaires, tout en recherchant de nouvelles modalités de financement des services médicaux. Des activités de coopération pour le développement sont prévues dans les plans de trois pays d'Europe occidentale. Pour la Norvège, par exemple, la prestation de soins de santé de haute qualité, y compris dans le domaine de la santé en matière de reproduction, est une priorité internationale.

73. L'intégration de la problématique hommes-femmes dans les activités des mécanismes de coordination figure parmi les objectifs de 12 plans d'action nationaux, en particulier en Amérique latine. Certains États Membres prennent des mesures visant à mettre en place des structures pour assurer l'application des éléments de leur plan d'action relatifs à la santé des femmes, soit en créant des bureaux spécifiques ou des services de santé intégrés, soit en procédant à des décentralisations. L'Indonésie exécutera son plan d'action dans le cadre d'une coopération intégrée entre différents ministères et organismes sectoriels (santé, population et planification de la famille, affaires intérieures et information) et des centres d'études féminines, dont les activités seront coordonnées par le Cabinet du Ministre d'État à la condition de la femme.

74. La prévention (objectif stratégique C.2) figure au programme de tous les plans axés sur la santé, notamment en ce qui concerne le diagnostic précoce et le traitement des cancers du sein et du col de l'utérus et d'autres cancers des organes génitaux, ainsi que des maladies sexuellement transmissibles. La Slovaquie encourage les femmes à subir régulièrement des tests de dépistage du cancer et des examens cardiologiques.

75. Une initiative novatrice et originale est en cours aux États-Unis où le Bureau des services de santé publique chargé de la santé des femmes a établi une collaboration unique en son genre avec la Central Intelligence Agency et le Ministère de la défense dans le cadre d'un programme intitulé «Des missiles aux mammographies», qui vise à améliorer le diagnostic précoce du cancer du sein en appliquant dans les domaines de la prévention et du diagnostic les techniques de prise d'images utilisées par les services de renseignements pour reconnaître les cibles et guider les missiles.

## D. La violence à l'égard des femmes

76. Les plans d'action de 61 pays de toutes les régions (soit 71 %), y compris des États (11) qui ont pris des engagements à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, comportent une section relative à des mesures visant à prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes, y compris la traite. Toutefois, la plupart ne présentent pas d'information sur la façon dont les activités correspondantes seront financées, et seuls un petit nombre de plans précisent le montant des ressources allouées. Il ressort de certains plans qu'une assistance internationale est fournie à des pays en développement pour lutter contre la violence à l'égard des femmes.

77. Une majorité de plans (42) prévoient des mesures relatives à l'adoption de lois ou à la modification de la législation existante afin de créer un cadre juridique permettant de lutter contre la violence à l'égard des femmes. De nombreux plans (36) promettent la révision des sanctions, afin de décourager la violence à l'égard des femmes et des petites filles et de réparer les torts subis par les victimes. Par exemple, le Royaume-Uni propose que quiconque est convaincu de récidive d'une infraction violente, y compris le viol ou la tentative de viol, recevra une peine ferme de réclusion à perpétuité.

78. De nombreux plans (28) prévoient la mise en place de mécanismes visant à faire en sorte que les femmes aient davantage accès aux services juridiques et soient mieux informées de leurs droits. L'Équateur, par exemple, se propose de mieux faire connaître au public, notamment à la communauté quechua, sa loi sur la violence à l'égard des femmes et au sein de la famille. L'Indonésie envisage de renforcer le rôle de son organisme de consultation juridique dans les domaines intéressant les femmes et les enfants et d'accroître les services et l'assistance juridiques fournis, notamment aux populations à faible revenu.

79. Un grand nombre de plans (34) comportent des descriptions des centres d'accueil et autres services ouverts aux femmes et aux fillettes victimes de violences et prévoient des mesures visant à renforcer ces services. L'Allemagne, par exemple, compte intégrer les centres existants dans un réseau national. La Bulgarie indique qu'elle a demandé au PNUD de financer la création d'un tel réseau.

80. Certains plans, dont la majorité sont présentés par des pays du groupe des États d'Europe occidentale et États, énoncent des mesures visant à modifier les comportements

sociaux et culturels des hommes et des femmes<sup>18</sup>. Au début de 1997, la Suède a organisé une conférence sur les hommes et la violence, axée sur la responsabilité des hommes dans la violence à l'égard des femmes. La Norvège prévoit de continuer à financer les centres de traitement offrant soins et conseils aux hommes violents.

81. De nombreux plans (30) de toutes les régions comportent des campagnes de sensibilisation du public aux effets préjudiciables de la violence à l'égard des femmes, plusieurs d'entre eux faisant valoir que le meilleur moyen d'enrayer cette violence est justement d'organiser de telles campagnes. La Finlande, par exemple, a souligné que bien qu'abordant un sujet tabou dans la société finlandaise, les campagnes contre la violence ont eu d'importantes répercussions, et elle continuera à en organiser en collaboration avec les organisations non gouvernementales. Les plans de 16 pays représentant à peu près toutes les régions prévoient expressément, à l'intention des enfants et des adolescents, des programmes d'enseignement et de formation visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et des formes non violentes de règlement des conflits.

82. Bon nombre de plans (19), notamment dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, soulignent le rôle important que les médias pourraient jouer pour combattre la violence à l'égard des femmes en éliminant les présentations qui encouragent une telle violence. El Salvador indique qu'il a déjà créé un prix pour récompenser les médias qui préconisent la non-violence et l'égalité entre les sexes. Le Bangladesh compte utiliser les médias pour diffuser des informations et les conclusions de travaux de recherche sur la traite des femmes et des petites filles. Les Philippines prévoient d'élaborer et d'adopter des directives sur la couverture médiatique des viols et des crimes violents afin de mieux protéger le droit des victimes au secret de la vie privée et de ne plus traiter ces actes comme des faits divers à sensation.

83. De nombreux plans (36) prévoient l'organisation d'activités de formation des personnels intéressés, y compris ceux qui défendent les droits de la femme ou fournissent une aide aux victimes. Certains plans prévoient explicitement des initiatives destinées au personnel des organes judiciaires et d'autres privilégient la formation des agents chargés de l'application des lois ou des services de police. Par exemple, le Japon et le Swaziland constatent tous les deux la nécessité de former les agents concernés afin qu'ils s'occupent des victimes sans leur infliger de traumatismes psychologiques supplémentaires au cours du processus judiciaire. L'Autriche assure en outre une formation destinée aux enseignants, aux travailleurs sociaux et aux médecins.

84. Plusieurs plans prévoient des initiatives visant à améliorer les relations entre les groupes sociaux et les autorités de police. Le Bangladesh, par exemple, a mis en place des programmes culturels pour illustrer le rôle de la police en tant qu'alliée des communautés. La Bolivie prévoit de créer 10 postes de police tenus par des femmes, tandis que les Philippines établiront, dans des commissariats stratégiquement situés, un service féminin de la police nationale qui s'occupera des cas de violence à l'égard des femmes.

85. De nombreux plans d'action nationaux (34) de toutes les régions prévoient l'élaboration d'activités visant à étudier les causes et les effets de la violence à l'égard des femmes et l'efficacité des mesures adoptées pour lutter contre ce phénomène. Par exemple, Israël indique qu'une commission d'enquête parlementaire a été nommée en 1995 pour examiner les cas de meurtres de femmes par leurs conjoints ou leurs compagnons. Le Venezuela a l'intention de recueillir des données statistiques sur les actions en justice et, notamment, sur l'effet de ces dernières sur les femmes. Le Canada s'efforce d'appuyer les études sur les mesures sociales visant à réduire la violence à l'égard des migrantes et des femmes qui appartiennent à des minorités ethnoculturelles et visibles. Le Brésil a l'intention d'encourager les milieux universitaires et les organisations non gouvernementales à effectuer des travaux de recherche sur la violence dans les zones rurales.

86. Quelques plans comprennent des dispositions permettant aux femmes qui, en raison de leur sexe, ont été ou craignent d'être victimes de persécutions, y compris de violences, de demander le statut de réfugié ou des permis de séjour. Des mesures concernant la traite des femmes, la violence à l'égard des victimes de cette traite et la violence liée à la prostitution figurent dans de nombreux plans nationaux (21) de toutes les régions, sauf l'Afrique. Plusieurs plans prévoient la mise en place de dispositifs d'aide juridique aux victimes de la traite des femmes qui demandent réparation. La Pologne indique que ses représentations diplomatiques et consulaires doivent coopérer avec les services de police et les tribunaux locaux, ainsi qu'avec les organismes qui prêtent assistance aux Polonaises victimes de violences à l'étranger. L'Espagne étudie la possibilité d'instituer des permis temporaires de séjour pour les femmes victimes de la traite qui veulent témoigner en justice. Plusieurs plans prévoient une coopération bilatérale dans le domaine de la traite des femmes. D'après le plan présenté par les États-Unis, l'Agency for International Development (USAID) envisage de lancer un projet dans ce domaine en Asie du Sud. Par

ailleurs, la République tchèque et le Japon portent une attention accrue à la traite des femmes et au tourisme sexuel, tandis que Cuba s'efforce de lutter contre ce dernier en présentant des images positives de la femme dans les brochures touristiques.

87. L'optique retenue dans les plans d'action nationaux de lutte contre la prostitution varie : certains ne condamnent que la prostitution forcée, d'autres s'opposent à toutes les formes de prostitution et activités connexes. Ainsi, la Lituanie a déclaré envisager de légaliser la prostitution et s'apprêter à recueillir l'avis de sa population à ce sujet. La Fédération de Russie prépare un projet de loi visant à lutter contre l'augmentation de la prostitution, mais la Chine se propose d'interdire la prostitution.

88. Les liens entre les migrations et le commerce du sexe sont pris en compte dans certains des plans établis par les pays d'Europe occidentale. Plusieurs de ces derniers se réfèrent expressément au phénomène des mariages sur catalogue. L'Allemagne décrit les mesures d'information et d'éducation qu'elle a prises à l'échelle internationale, y compris la production de brochures dans différentes langues à l'intention des candidates au mariage d'autres pays. L'Australie a financé la réalisation de deux vidéos qui expliquent aux femmes leurs droits au regard de la loi et les aident à décider en connaissance de cause si elles souhaitent se marier et émigrer.

89. Plusieurs plans font appel à des démarches plurisectorielles en vue de l'élimination de la violence contre les femmes. Ainsi, par exemple, la Finlande décrit son plan de protection sociale et de soins de santé, coordonnant les activités des ministères de l'intérieur, de la justice, de l'éducation et des questions sociales et de la santé, qui vise à prévenir la violence contre les femmes et prévoit de nouvelles mesures notamment en vue du traitement de ses victimes.

90. Pour ce qui est des démarches novatrices et originales, la Bolivie se propose de créer des services juridiques à l'échelle du pays, notamment dans les zones rurales, pour promouvoir les droits des femmes par le biais de l'amélioration de la coordination intersectorielle et de la fourniture d'une aide judiciaire. Israël prévoit de mettre en place un centre conçu pour accueillir des hommes ayant un comportement violent. Le Royaume-Uni projette d'établir une nouvelle voie de recours civil (action en responsabilité) permettant aux femmes harcelées ou suivies d'obtenir une ordonnance d'injonction de ne pas faire, et d'imposer une peine pouvant aller jusqu'à cinq ans d'emprisonnement au contrevenant.

## E. Les femmes et les conflits armés

91. Vingt-huit États Membres (32 %), dont 13 pays du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, ont pris des mesures axées spécialement sur la réalisation des objectifs stratégiques fixés dans ce domaine critique, tous abordés par les États Membres. Sur ce nombre, trois se sont engagés dans leur plan d'action national, à donner suite aux promesses faites à Beijing comme le mentionnent deux d'entre eux.

92. Pour faire plus largement participer les femmes aux décisions visant à régler les conflits et protéger celles-ci en cas de conflit armé ou autre ou d'occupation étrangère (voir objectif stratégique E.11), certains États Membres, dont le Chili, le Luxembourg et le Liechtenstein, évoquent expressément leur volonté d'envisager les politiques en matière de sécurité et de règlement des conflits du point de vue des femmes. Quelques-uns semblent plus soucieux d'inclure davantage de femmes dans leurs forces armées, leurs délégations officielles et leurs missions de paix. D'autres ont proposé d'apporter un appui matériel et humanitaire aux femmes en cas de conflit armé. Le Luxembourg par exemple suggère d'assurer la parité des deux sexes au sein des organisations internationales et de mener une action de sensibilisation aux risques de harcèlement sexuel auxquels les femmes sont fréquemment exposées en cas de conflit. Le plan d'action présenté par les autorités palestiniennes insiste sur la nécessité d'appliquer les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et demande aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies de tenir les engagements financiers qu'ils ont pris vis-à-vis de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Pour le Liechtenstein, la nomination de femmes aux postes de représentant spécial du Secrétaire général s'impose.

93. Rares ont été les États Membres à mentionner la réduction des dépenses militaires excessives et le contrôle de la disponibilité des armements (objectif stratégique E.2). La Norvège déclare avoir détruit les stocks de mines antipersonnel de son armée. Le Royaume-Uni se propose d'en faire autant dans le cadre d'un accord international d'interdiction totale. L'appel à une interdiction totale des essais nucléaires et à un redoublement des efforts de désarmement a été quasi unanime. Le Danemark et le Luxembourg ont proposé la participation des femmes aux décisions dans le cadre des processus de paix nationaux et multilatéraux, comme l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

94. Pour promouvoir des formes non violentes de règlement des conflits et réduire les violations des droits fondamentaux dans les situations de conflit (objectif stratégique E.3) et promouvoir la contribution des femmes au développement d'un état d'esprit valorisant la paix (objectif stratégique E.4), plusieurs États Membres ont adopté la même démarche, axée sur l'éducation et la formation en tant que moyen de favoriser l'apparition d'une nouvelle pratique favorable au règlement non violent des conflits. Le Congo, le Nigéria et la Bulgarie par exemple proposent d'inscrire les études et la recherche sur la paix et les droits de l'homme au programme des établissements d'enseignement. L'Allemagne prévoit de créer des centres d'études où seraient enseignées les techniques non violentes de règlement des conflits. Le Congo plaide pour la promotion et le renforcement de la participation des ONG dans ce domaine. Le Nigéria projette de créer un service de recherche sur la paix au sein du Secrétariat de la mission de paix des épouses de présidents ou chefs d'État africains. D'autres sujets de préoccupations relevant de cet objectif stratégique, tels que l'utilisation du viol comme instrument de guerre et le nettoyage ethnique, n'ont pas été abordés dans les plans d'action nationaux.

95. Pour ce qui est de l'objectif stratégique E.5, la solution la plus souvent préconisée était l'élaboration de politiques d'asile et de mesures de soutien centrées sur les femmes comme celles prévues dans le cadre du programme en faveur des femmes adopté par le Canada ou les réglementations en matière d'asile proposées par le Danemark et le Liechtenstein. Pour protéger les femmes victimes des combats dans la région d'Uruba, la Colombie et les autorités de la province d'Antioquia ont pris des mesures communes en leur faveur. En Australie, le programme d'assistance pour les survivants de tortures et traumatismes, bien que n'étant pas réservés aux femmes, offrent les mêmes possibilités de secours que les programmes précédemment cités. Le Niger propose de mettre au point des règles juridiques punissant la violence à l'égard des femmes et prévoyant des moyens de recours pour les femmes et les jeunes filles. Le Liban projette d'adopter des dispositions législatives concernant les prisonniers politiques et handicapés, femmes et hommes, veuves de guerre et femmes déplacées.

96. S'agissant des innovations et des initiatives originales, l'Allemagne propose non seulement d'interdire les mines mais de réaffecter les crédits destinés à la recherche en vue de la mise au point de nouvelles générations de mines à la recherche sur les techniques et méthodes de déminage, ainsi qu'à la formation des femmes dans ce domaine et à la sensibilisation des civils au danger

des mines. Elle prévoit aussi de venir en aide aux victimes des mines et de financer le déminage grâce à un fonds international.

## F. Les femmes et l'économie

97. Soixante et onze plans (82 %) prévoient des mesures spéciales en ce qui concerne les femmes et l'économie ou mentionnent expressément ce domaine critique. Dans certains cas, des mesures identiques sont prévues pour éliminer la pauvreté et permettre aux femmes de devenir indépendantes sur le plan économique. Bien que les États Membres aient des idées différentes sur la façon d'améliorer la situation économique des femmes, tous les objectifs stratégiques fixés dans ce domaine critique ont été abordés. La plupart des pays s'apprêtent à prendre des mesures pour éliminer la ségrégation professionnelle et toutes les formes de discrimination dans l'emploi (objectif stratégique F.5) et promouvoir l'esprit d'entreprise chez les femmes (objectif stratégique F.4). Plus rares ont été les pays à prévoir des mesures pour promouvoir les droits économiques des femmes (objectif stratégique F.1) ou leur permettre de concilier responsabilités professionnelles et familiales (objectif stratégique F.6). Sur les 71 États Membres ayant présenté un rapport, 16 s'étaient engagés à Beijing à améliorer la situation économique des femmes. Douze seulement avaient adopté des plans et stratégies dans ce sens.

98. La majorité des pays prévoyaient des mesures pour éliminer la discrimination dans l'emploi, et notamment promouvoir et améliorer l'accès des femmes à l'emploi; faire accéder davantage de femmes à des postes de direction et à des secteurs non traditionnels; réduire le fossé entre les salaires des hommes et ceux des femmes; et améliorer les conditions de travail de ces dernières. Rares sont les pays qui se proposent de s'attaquer aux problèmes du harcèlement sexuel dans le travail; de l'accès des femmes à l'emploi et aux avantages sociaux; et de la situation des travailleuses migrantes. Pour atteindre ces objectifs, de nombreux pays (38) font porter leur action sur les droits des femmes en tant que travailleuses et en particulier sur l'application effective des dispositions existantes du code du travail par le biais de la formation et de la création de mécanismes de suivi, notamment. L'Algérie prévoit de promouvoir la santé des femmes sur le lieu du travail grâce au suivi de l'application et du respect du code du travail notamment de ses dispositions en faveur des femmes. La Fédération de Russie s'apprête à aligner sa législation sur

les normes juridiques internationales relatives à l'égalité des chances et de traitement dans le domaine de l'emploi.

99. Pour éliminer la discrimination dans le travail, de nombreux gouvernements (33) se proposent également de renforcer les capacités et les compétences des femmes en leur donnant accès à la formation notamment technique et à la recherche d'emploi, et en les informant de leurs droits. L'Italie prépare un vaste projet de loi relatif au congé-formation pour donner aux femmes et aux hommes la possibilité de cesser leur activité pendant un certain temps pour poursuivre leurs études dans un souci de perfectionnement. Certains gouvernements prévoient de créer des conditions plus propices aux chômeuses et travailleuses en modifiant les réglementations et procédures administratives existant dans les domaines du recrutement, de la formation et de la promotion; en formant les fonctionnaires; et en sensibilisant les employeurs privés et les syndicats. El Salvador s'apprête par exemple à élaborer un plan national de sensibilisation aux différences entre les sexes à l'intention de tout le personnel chargé de l'application des codes, lois et réglementations du travail.

100. De nombreux gouvernements (45) prévoient de prendre des mesures pour concilier responsabilités professionnelles et responsabilités familiales, mais deux approches distinctes se dégagent : tandis que certains pays considèrent toujours les responsabilités familiales comme incombant exclusivement aux femmes, d'autres considèrent qu'elles incombent à l'un et l'autre parent. Vingt-cinq pays – indépendamment de l'approche suivie – se proposent d'assurer des services d'appui (garderies d'enfants et dispositifs extrascolaires, par exemple) aux femmes ou aux parents qui travaillent. Par exemple, la République de Corée fait valoir que l'un des principaux objectifs de son plan est d'alléger la charge que représentent les tâches ménagères en créant un système de garderie d'enfants, des services extrascolaires et des cantines scolaires. Différents acteurs ont un rôle à jouer à cette fin, en particulier les églises et les parents, et il conviendra de mobiliser les ressources du secteur privé. Le Ministère du travail et des affaires sociales des Émirats arabes unis a entrepris de construire des garderies pour les enfants dont les mères participent à des activités dans les centres de développement social. Les États prévoient d'autres mesures, par exemple pour assouplir les horaires de travail, en réduisant les disparités qui prévalent entre les hommes et les femmes dans les types actuels d'emplois aux horaires modulables.

101. Pour alléger la charge des responsabilités familiales qui pèse sur les femmes ou les parents qui travaillent, on utilisera d'autres moyens, tels que l'introduction ou l'application de règles en matière de congés (de maternité,

de paternité ou pour d'autres raisons familiales), l'aménagement et l'assouplissement des horaires de travail et la modification de la législation actuelle sur la famille, les impôts et la sécurité sociale. Trois pays seulement prévoient de moderniser les technologies mises à la disposition des femmes pour alléger le poids des tâches ménagères (approvisionnement en eau et en énergie, préparation des repas). Les Émirats arabes unis prévoient d'amender certains articles de la loi sur la fonction publique (Civil Service Law) de façon à ce que les femmes disposent d'une heure dans leur journée de travail pour nourrir leurs enfants et s'occuper d'eux. La Grèce a énoncé un projet expérimental prévoyant que des experts offrent leurs conseils aux entreprises pendant l'élaboration et l'organisation de modèles flexibles de travail à temps partiel. De nombreux plans (32) font référence au rôle du secteur privé, des organisations non gouvernementales et des syndicats, en particulier pour ce qui touche à la sensibilisation et à la motivation des employeurs. Le Chili prévoit d'étudier un système d'allègement fiscal en faveur des employeurs. Vingt pays font référence à des mesures concrètes et positives. En Espagne, dans le cadre d'un programme cofinancé, les entreprises ayant adopté des mesures concrètes pour promouvoir l'égalité des chances pourront utiliser un emblème distinctif pour commercialiser et promouvoir leurs produits. Quelques plans seulement font état d'objectifs liés à des échéances précises, de mécanismes de suivi et de fonds alloués pour la mise en oeuvre et le suivi (8). La Malaisie prévoit cependant de réduire à 5,8 % de la population économiquement active le pourcentage de femmes sans emploi, cela d'ici l'an 2000.

102. La majorité des pays (56) projettent de promouvoir l'entreprise féminine, en particulier au niveau des petites et moyennes entreprises. La plupart des pays offriront aux femmes deux types de services : crédit et financement (proposé par des institutions financières à vocation générale ou spécialisée) et formation dans les domaines commercial et technique. Certains plans mettent l'accent sur la nécessité de créer des réseaux de femmes chefs d'entreprise et de les renforcer. Peu de pays mentionnent le secteur informel. Le Ministère de l'agriculture d'Oman, en coopération avec la Banque d'Oman, mettra au point un système spécial qui permettra d'offrir des services aux femmes travaillant dans le secteur agricole et d'assurer la commercialisation de leurs produits. Le Gouvernement mexicain aidera les institutions et les organisations qui encouragent la mise en valeur des capacités productives des femmes à trouver un capital. Au Pérou, les femmes et les organisations de femmes pourront accéder au crédit. En Suède, le secteur

privé a créé en 1995 une école supérieure de commerce pour encourager l'esprit d'entreprise parmi les femmes.

103. Vingt-sept pays ont adopté une démarche soucieuse des disparités entre les sexes et, souvent, ciblée. Par exemple, le Chili intégrera les besoins et les préoccupations des femmes dans l'actuel système national d'information et d'orientation professionnelle. Le Gouvernement suédois a créé une commission chargée d'étudier le partage du pouvoir économique et la répartition des ressources financières entre les deux sexes. Les travaux de cette commission permettront de mieux connaître l'impact des mesures économiques sur la situation des femmes et des hommes de façon à faire ressortir les disparités économiques et financières qui existent entre les sexes, et à pouvoir proposer des mesures à cet égard. Le Luxembourg veillera à ce que les besoins et les priorités des femmes soient pris en compte dans les investissements d'équipement. Peu de pays se sont intéressés aux questions d'ajustement structurel des programmes, à la mondialisation, à l'intégration sous-régionale et régionale et aux négociations commerciales. L'Argentine inclura dans les accords sur l'intégration régionale la question de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'Équateur veillera à la parité dans les programmes de restructuration économique et d'ajustement structurel. Certains pays font référence à la nécessité de garantir l'accès des femmes à la prise de décisions économiques. Ils font également mention de l'établissement de statistiques et des recherches à effectuer pour élargir les bases de connaissances à partir desquelles on pourra concevoir et mettre en oeuvre des politiques et des mesures, notamment pour ce qui a trait aux activités non rémunérées qu'exercent les femmes.

104. De nombreux plans font référence aux groupes cibles méritant un traitement particulier. Trente-huit pays s'intéressent à l'accès des femmes rurales aux ressources économiques, à la formation, à l'information et au crédit. Le Panama accordera un traitement préférentiel aux agricultrices et aux femmes autochtones lors de l'attribution de titres de propriété foncière. La Jamaïque prévoit de donner davantage de responsabilités aux employées de maison. Dix plans font une place à la question des femmes handicapées; les autres catégories de femmes dont il est fait état sont les travailleuses migrantes, les jeunes femmes, les femmes mariées, les femmes chefs de famille, les femmes âgées et les femmes autochtones.

105. Des mesures sont également prévues pour assurer la promotion économique des femmes par la coopération internationale. La Norvège encouragera l'adoption de politiques et de mesures favorables aux femmes lors des négociations sur les échanges multilatéraux et facilitera

l'accès des femmes au crédit et à l'emprunt, aidera les femmes chefs de petites entreprises, en particulier dans les zones rurales, et encouragera l'augmentation du nombre d'emplois pour les femmes. Le Gouvernement allemand prévoit de promouvoir les petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes grâce à une aide technique et financière.

106. Certains pays ont pris des initiatives nouvelles et adopté des démarches originales. Au Danemark, le Ministère de l'emploi va créer une base de données qui regroupera les nombreux arrêts rendus après l'adoption des lois sur l'égalité de traitement et sur l'égalité des salaires, afin que les utilisateurs puissent se familiariser avec la pratique juridique en vigueur dans ces domaines. C'est en Grèce que, pour la première fois, en 1997, un organisme indépendant a décerné un «prix de la parité complète»; cette récompense permet d'inciter les entreprises à promouvoir l'égalité des chances dans le règlement du personnel. En 1995, le secteur privé suédois a créé une école supérieure de commerce pour encourager et promouvoir l'esprit d'entreprise parmi les femmes. Les Philippines ont accueilli une conférence du réseau des femmes cadres supérieures des pays de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique; les participants ont énoncé des recommandations concernant l'intégration des questions relatives aux femmes dans l'ordre du jour de l'Association. Les Philippines prévoient également d'assurer aux femmes l'égalité d'accès à la terre et aux autres ressources agricoles, au moyen d'arrêtés stipulant que chacun des conjoints d'un couple de travailleurs agricoles aura droit à trois hectares de terre et recevra un titre de propriété. En janvier 1997, l'Australie a adopté une disposition relative à l'impôt familial; il s'agissait là d'une nouvelle mesure destinée à donner davantage la possibilité aux familles de concilier responsabilités professionnelles et responsabilités familiales.

### **G. Les femmes et la prise de décisions**

107. Soixante-quinze plans et stratégies (soit 87 % des plans présentés par l'ensemble des régions) font état de la participation des femmes à la prise de décisions et sont axés sur les mesures propres à assurer aux femmes l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures du pouvoir et à la prise de décisions (objectif stratégique G.1). Il y est également question de donner aux femmes davantage de moyens de participer à la prise de décisions et d'exercer des responsabilités (objectif stratégique G.2). Sept États ont pris des engagements dans ce domaine lors de la

Conférence de Beijing, et cinq pays ont pris des engagements en matière de coopération internationale pour le développement. Les plans en question couvrent différents aspects : mécanismes à caractère général et particulier permettant d'augmenter le nombre de femmes dans les cercles du pouvoir; démarginalisation; accords institutionnels; création de conditions favorables; formation; création de réseaux; campagnes d'information; suivi et statistiques. Quelques plans font état de mesures internationales visant à augmenter le nombre de femmes occupant des postes de haute responsabilité dans les organes de décision. Peu de plans traitent de l'augmentation du nombre de femmes occupant des positions élevées dans les sociétés transnationales, le secteur privé ou paraétatique, sujets qui sont néanmoins pris en considération dans 19 plans au titre des questions relevant des domaines critiques de la pauvreté ou de la participation des femmes à la vie économique.

108. La plupart des plans (59) font état de la mise en place de mécanismes à caractère général ou spécifique permettant d'augmenter le nombre de femmes qui occupent des postes de responsables et de gestionnaires. Les mesures à caractère général consistent par exemple à équilibrer la proportion d'hommes et de femmes et à établir des listes de femmes qualifiées pour des postes de direction dans les administrations nationales, provinciales et locales, le secteur public, les organes et comités gouvernementaux, les partis politiques et les organisations internationales. Le Liechtenstein et la Lituanie, par exemple, envisagent d'adopter une mesure en vertu de laquelle il ne pourra y avoir plus de deux tiers de fonctionnaires du même sexe dans les commissions et hautes autorités publiques. Le plan présenté par le Mexique prévoit l'augmentation du nombre de femmes occupant des postes de direction et de responsabilité au sein des systèmes exécutif et judiciaire, aux trois niveaux de la structure administrative, dans les organes législatifs, le secteur privé, les syndicats, les partis politiques et les organisations civiques. Les mécanismes à caractère spécifique (24) comportent notamment l'établissement de quotas de manière à augmenter le nombre de femmes élues et nommées à des postes de fonctionnaire dans l'administration publique et dans les partis politiques, aux plus hauts niveaux. Treize pays se sont fixé un délai pour atteindre ces quotas. Le plan du Mozambique fait état d'un certain nombre d'objectifs assortis de délais précis s'agissant de la représentation des femmes, par exemple : 50 % de femmes au Parlement d'ici 2000; 30 % dans les organes gouvernementaux locaux en 1998; et 40 % aux postes de responsabilité des organes exécutifs publics d'ici 2000.

109. De nombreux plans traitent de la recherche de la parité hommes femmes dans les structures du pouvoir et la prise de décisions, et quelques pays incluent cet aspect dans leur politique de coopération internationale pour le développement. Par exemple, le plan du Venezuela engage à former tous les candidats à la présidence provenant des différents partis politiques, afin qu'ils intègrent cette démarche dans les programmes de leurs partis respectifs.

110. Plusieurs plans prévoient la création des mécanismes institutionnels qui assureront aux femmes l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures du pouvoir et à la prise de décisions. Le plan présenté par le Royaume-Uni indique que la question de la nomination aux postes de fonctionnaire sera en permanence inscrite à l'ordre du jour des réunions ordinaires bilatérales organisées entre la Sex and Race Equality Division et d'autres ministères. Les Philippines ont indiqué dans leur plan que la Commission nationale sur le rôle des femmes philippines a entrepris de mettre en place, dans les ministères et les organismes gouvernementaux, des centres de liaison chargés des questions relatives aux femmes et au développement; ces centres serviront à promouvoir l'intégration des questions relatives aux femmes dans les plans, politiques et programmes des organismes concernés. Plusieurs plans d'action nationaux (moins nombreux en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Asie occidentale que dans les autres régions), font état de l'allocation de ressources d'une manière générale, y compris aux niveaux actuels, mais très peu de plans mentionnent l'accroissement des ressources disponibles. Quelques plans précisent également que les gouvernements devraient participer au financement des activités des organisations non gouvernementales, et quelques autres s'intéressent aux sources extérieures de financement – divers donateurs bilatéraux et multilatéraux, organisations régionales et internationales (Union européenne en particulier), Organisation des États américains et Programme des Nations Unies pour le développement.

111. Un petit nombre de plans envisagent une action législative en ce qui concerne la nomination de femmes à des postes de responsabilité et leur participation à la prise des décisions politiques. Le plan de l'Argentine, par exemple, indique que si le quota de 30 % de femmes n'est pas atteint au niveau provincial, le Gouvernement le fera appliquer par voie de droit. L'Équateur propose une réforme juridique du code électoral dans le but d'amener les partis politiques à mettre en place des mécanismes et des procédures propres à garantir la participation des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité.

112. En ce qui concerne le renforcement des capacités, les plans mentionnent plusieurs questions, notamment l'instauration d'un environnement propice, la formation, l'établissement de liens et de partenariats et le lancement de campagnes d'information. De nombreux pays, en particulier dans le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, privilégient l'instauration d'un environnement propice, y compris le partage des responsabilités familiales entre la femme et l'homme, les soins aux enfants, l'établissement d'un meilleur équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle, le congé parental, les horaires de travail variables, le travail à temps partiel, l'aménagement des heures de réunion et des méthodes de travail des partis politiques et des législatures, et le transport. La plupart des plans d'action nationaux (50) de toutes les régions traitent de la formation, y compris l'inscription sur les listes électorales, l'éducation civique, l'art de diriger, l'encadrement, la gestion financière et la formation aux campagnes politiques, avec l'assistance technique d'organisations non gouvernementales, de partis politiques, d'organisations internationales et de donateurs. Au Zimbabwe, le PNUD fournit un appui financier et technique au Ministère des affaires nationales, de la création d'emplois et des coopératives, en vue de l'exécution d'un projet sur la participation des femmes à la vie politique et à la prise de décisions, dont le but est d'encourager les femmes à se porter candidates aux élections, de renforcer la capacité des femmes occupant déjà des postes de responsabilité et d'amener les femmes à voter pour d'autres femmes. La plupart des plans (61) de toutes les régions mentionnent l'établissement de liens avec divers partenaires intérieurs et extérieurs – notamment des organisations non gouvernementales, des organisations féminines, des organisations communautaires, des associations professionnelles, des partis politiques, des syndicats, des établissements universitaires et de recherche, le secteur privé et les médias – et, dans quelques cas, avec des organismes et des donateurs sous-régionaux et régionaux. De nombreux plans de toutes les régions mettent l'accent sur les campagnes d'information en vue de faire connaître les questions relatives à la nomination de femmes à des postes de responsabilité et de décision. Le Japon mentionne la nécessité de rassembler et de diffuser des informations sur les meilleures pratiques, tandis que la Norvège propose de fournir aux pays en développement des informations concernant les questions électorales.

113. Si de nombreux plans (39) dont un petit nombre seulement en Afrique, mentionnent le suivi et l'évaluation, l'absence de moyens, de méthodes et de critères est souvent évoquée. Quelques plans indiquent qu'il faut mettre au

point des indicateurs. De nombreux plans (37) soulignent qu'il faut rassembler, utiliser et ventiler les statistiques par sexe. Le Bangladesh et la Finlande, entre autres, indiquent qu'ils appliquent des critères de suivi et d'évaluation. La recherche sur les systèmes électoraux est citée comme question prioritaire par très peu de pays. D'après le plan du Brésil, la Cour suprême électorale doit veiller à ce que les résultats des élections soient ventilés par sexe et publiés. Le plan de la Mongolie mentionne la collecte et la diffusion d'informations concernant les femmes occupant des postes de décision.

114. S'agissant des innovations, le Kirghizistan envisage de créer une école des cadres politiques destinée aux femmes. Le Portugal indique que si les conjoints sont tous les deux employés dans le secteur public, il faudrait tenir compte de la nécessité d'assurer leur «proximité», c'est-à-dire faire en sorte que leurs lieux de travail ne soient pas trop éloignés l'un de l'autre. La Finlande met au point un nouvel instrument, un «baromètre d'égalité», visant à fournir des informations sur l'expérience des femmes et des hommes en matière de relations personnelles, de vie familiale, d'appartenance à des organisations, de vie professionnelle et de vie sociale, qui sera disponible en 1997 et qui sera publié par la suite tous les deux ans.

## **H. Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme**

115. Soixante-dix-sept plans d'action nationaux (90 %) comportent une section consacrée aux mécanismes institutionnels ou mentionnent expressément la création ou le renforcement de mécanismes nationaux et d'autres organes gouvernementaux (objectif stratégique H.1); l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans l'élaboration des dispositions législatives, des politiques et des programmes et projets d'intérêt général (objectif stratégique H.2); et/ou la production et la diffusion de données et d'informations ventilées par sexe aux fins de planification et d'évaluation (objectif stratégique H.3). Plusieurs pays ont reflété dans leur plan d'action national les engagements pris à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en ce qui concerne les mécanismes institutionnels, mais, dans la plupart des pays, cela n'a pas été fait; c'est la région de l'Asie et du Pacifique qui a incorporé le plus grand nombre d'engagements à cet égard, et celles de l'Afrique et de l'Amérique latine et des Caraïbes le moins. Les questions abordées dans les plans comprennent la création ou le renforcement de mécanismes nationaux, avant ou après la Conférence; l'intégration

générale des sexes; l'adoption de mesures législatives; le renforcement des capacités; le suivi et l'évaluation; et les approches novatrices. Un nombre relativement réduit des plans (13) fixent des repères ou des délais à respecter en ce qui concerne les mécanismes institutionnels.

116. De nombreux plans d'action nationaux (34) font état de la création de mécanismes institutionnels avant la Conférence, mais dans la majorité (52) des cas, ceux-ci ont été créés par la suite. En Europe centrale et orientale et en Asie occidentale, presque tous les mécanismes nationaux ont été créés depuis la Conférence. Deux exemples à cet égard sont la mise en place d'un système de centres de liaison pour les femmes dans divers ministères et la création d'un conseil interministériel chargé du suivi de l'application du Programme d'action de Beijing. Le projet de plan national du Bangladesh prévoit que la coordination interministérielle sera renforcée par la nomination d'un interlocuteur pour la participation des femmes au développement dans divers services, départements et directions du Gouvernement, notamment le Ministère de l'agriculture et les administrations locales. Pour renforcer la capacité institutionnelle et l'efficacité du mécanisme national en Lituanie, le poste de conseiller pour les questions féminines a été transformé en un bureau doté d'un statut plus élevé, qui comprend un conseiller du Gouvernement pour les questions féminines et familiales ainsi que deux postes supplémentaires, l'un de consultant et l'autre de secrétaire. À Malte, le Département des affaires féminines a été transféré du Ministère du développement social au Cabinet du Premier Ministre. Si de nombreux plans de toutes les régions abordent la question de l'affectation de ressources, seuls neuf mentionnent la nécessité d'un financement accru. Par exemple, le Congo fixe comme objectif l'affectation de 20 % de son budget national aux questions sociales, une partie étant expressément réservée aux activités en faveur des femmes. Le plan du Viet Nam mentionne particulièrement le manque de ressources de l'Union des femmes vietnamiennes.

117. La plupart des plans d'action nationaux (44) mentionnent des mesures visant à intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans l'élaboration des dispositions législatives, de politiques et de programmes et projets d'intérêt général (objectif stratégique H.2). Les pays (17) du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États sont plus nombreux que ceux des autres régions à aborder cette question. Le plan de la Suède indique que chacun des 24 comtés suédois compte des spécialistes de l'égalité des sexes, qui siègent au Conseil d'administration

du comté et sont chargés de veiller à ce que la question de l'égalité entre les sexes soit prise en compte au niveau régional. Le Gouvernement suédois consulte régulièrement les organisations non gouvernementales par le biais de la Commission de l'égalité des chances, présidée par le Ministre de l'égalité, où sont représentées au moins 30 organisations non gouvernementales. Le plan du Venezuela mentionne le Conseil national des femmes, qui a favorisé la création d'organisations régionales et municipales en vue d'intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans tous les domaines.

118. Les dispositions législatives sont mentionnées comme moyen de favoriser l'application du Programme d'action dans de nombreux plans (25), surtout ceux de pays d'Asie et du Pacifique et de membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, mais moins dans ceux des pays d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes. Le plan de l'Australie indique que le Bureau de la condition de la femme a participé à un projet de réforme juridique exécuté conjointement par les gouvernements des États et territoires du Commonwealth, en vue d'élaborer des codes uniformes de procédure pénale. La Turquie indique qu'un projet de loi portant modification du Code civil, élaboré par les femmes parlementaires et présenté au Parlement, lèverait automatiquement, s'il est adopté, nombre de réserves à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

119. En ce qui concerne le renforcement des capacités, la plupart des plans (55) privilégient les mesures relatives à la formation en général, y compris l'art de diriger, l'encadrement et la gestion financière. Cependant, seuls quelques plans prévoient des mesures visant expressément à apprendre aux décideurs à intégrer efficacement une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans l'élaboration de dispositions législatives, de politiques et de programmes et projets d'intérêt général (objectif stratégique H.2). Le plan de l'Argentine indique un échange de spécialistes de la formation et de l'assistance technique entre les services publics du pays et ceux des États membres de la CEPALC et de la CEE. La plupart des plans d'action nationaux (64) de toutes les régions comportent des mesures visant à établir des liens et des partenariats avec des organisations non gouvernementales et d'autres protagonistes de la société civile; parmi ces derniers figurent les organisations féminines, les associations professionnelles, les syndicats, les établissements universitaires et de recherche, les centres féminins, les partis politiques, les groupes de défense des droits de l'homme, les églises, les médias et le secteur privé. Le plan national de l'Inde mentionne expressément la nécessité

d'établir des liens avec le secteur bancaire, les sociétés et le secteur privé en général. Par contre, un nombre relativement faible de plans (20) prévoient des mesures visant à établir des contacts et des liens avec le secteur privé, malgré le rôle important que celui-ci peut jouer, en particulier en matière de mobilisation de ressources. De nombreux plans (41) de toutes les régions font état de campagnes d'information sur des questions liées à la promotion de la femme, à l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes, et à la sensibilisation aux droits des femmes.

120. Si la plupart des plans d'action nationaux (44) de toutes les régions mentionnent le suivi et l'évaluation, seuls quelques-uns indiquent l'existence d'indicateurs précis et plusieurs signalent la nécessité de mettre au point des instruments, des méthodes et des indicateurs. Les pays du Groupe des États d'Europe et autres États et de la région d'Asie et du Pacifique sont plus nombreux à prévoir des mesures de suivi et d'évaluation que ceux d'Afrique ou d'Amérique latine et des Caraïbes. Le plan du Canada est l'un des rares à indiquer que le pays dispose de critères et d'instruments d'évaluation ou de méthodes de suivi; il mentionne les 10 ans de connaissances et de données d'expérience acquises en suivant l'approche en matière de participation des femmes au développement mise au point par l'Agence canadienne de développement international, en mettant à profit l'expérience d'autres gouvernements et les données très nombreuses provenant du monde entier. Le plan national du Zimbabwe indique que le pays a mis au point des indicateurs de suivi en ce qui concerne les 12 domaines critiques, et l'agriculture, en vue de suivre et d'évaluer les progrès accomplis, d'identifier les obstacles et de prendre les mesures qui s'imposent.

121. La plupart des plans d'action nationaux (50) prévoient la collecte et la diffusion de statistiques, d'informations et de travaux de recherche. De nombreux plans décrivent des activités précises, comme la création de centres chargés de collecter, d'analyser et de diffuser toutes sortes d'informations sur les problèmes de parité entre les sexes, d'étudier les distinctions fondées sur le sexe, de ventiler les statistiques par sexe et de constituer les bases de données nécessaires. Ils n'évoquent pas toujours la nécessité d'améliorer les indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Dans le cas de l'Australie, toute une section du plan est consacrée aux méthodes qui permettent d'améliorer la collecte et l'utilisation des statistiques. Il est également question de l'expertise permettant, à partir des critères élaborés par l'Agence australienne pour le développement international, de mesurer aussi bien le travail rémunéré que le travail non rémunéré, pour les besoins de la comptabilité nationale et

des comptes satellites. Le plan du Kirghizistan annonce la création prochaine de 50 centres pour femmes. Celui de la Mongolie est centré sur la mise en place d'une base de données relatives aux spécificités de chaque sexe, notamment en matière d'emploi dans les secteurs structuré et parallèle, de salaire, de répartition du temps entre le travail productif et les travaux ménagers, d'accès au crédit, de pauvreté, autant d'éléments qui doivent être repris dans les statistiques nationales. Au Bélarus, le Ministère de la défense, celui des statistiques et d'autres services de l'Administration centrale devaient commencer, en 1996-1997, à constituer une banque de données sur les femmes employées dans le secteur public.

122. S'agissant des innovations et des initiatives originales, l'Équateur a institué, entre les ministères sectoriels et l'Institut équatorien des femmes, des programmes d'échange visant à intégrer durablement la sexospécificité dans les travaux de fond de ces institutions. L'Australie quant à elle élabore un système de classification internationale des activités tendant à réunir, sur l'utilisation du temps, des statistiques qui tiennent compte des différences entre les sexes en matière de travail rémunéré et non rémunéré. Dans son plan d'action, le Mali se préoccupe explicitement de mobiliser des ressources au profit de certains domaines critiques et précise, dans le cas de chaque secteur, les allocations budgétaires et les sources de financement prévues sur la période 1996-2000. En Chine, il est question de créer une banque de données sur les femmes et d'intégrer dans les statistiques nationales un index répertoriant les données relatives aux femmes. Il ressort du plan d'action du Zimbabwe que des mécanismes de coordination des questions relatives aux femmes ont été créés dans l'Administration centrale et placés sous l'autorité du secrétaire général adjoint ou du sous-secrétaire général de chaque ministère.

## I. Les droits fondamentaux de la femme

123. Quelque 70 plans d'action nationaux de toutes les régions (soit 81 % du total) accordent la priorité aux droits fondamentaux de la femme et 15 de ces plans reflètent les engagements pris à la Conférence de Beijing dans le domaine des droits de l'homme. Dans la plupart des cas, ils visent toutefois à améliorer la diffusion des données et à faciliter l'accès à l'éducation en matière des droits de l'homme, en organisant des campagnes d'information et de sensibilisation du public et en collaborant avec les organisations non gouvernementales.

124. Certains plans mettent l'accent sur les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, sur l'égalité entre les sexes et sur l'intégration de cet aspect dans l'activité des organismes internationaux, en particulier ceux qui s'occupent des droits de l'homme. La Finlande s'efforcera de faire prendre en compte l'équité entre les sexes dans toutes les activités relatives aux droits de l'homme, y compris celles des rapporteurs sur les droits de l'homme. Dans les rapports qu'ils présentent en application des traités sur les droits de l'homme, plusieurs pays expriment leur volonté d'adopter une démarche tenant compte des différences entre les sexes. Certains États Membres comptent renforcer la coopération et la coordination dans toutes les instances traitant des droits de l'homme, afin de consolider les droits fondamentaux de la femme.

125. Nombre de plans mettent en évidence la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et préconisent sa ratification et son application, ainsi que le retrait des réserves émises. Le Brunéi Darussalam et les États-Unis jugent la ratification prioritaire, alors que d'autres pays insistent sur la promotion de la Convention, le Canada et la Finlande mettant l'accent sur son application effective. Plusieurs pays demandent le retrait des réserves émises. La Suède, par exemple, entend bien continuer à émettre des objections à toute réserve incompatible avec la Convention. Certains pays, surtout européens, appuient l'élaboration d'un projet de protocole facultatif et s'engagent même à participer aux travaux du groupe de travail à composition non limitée que la Commission de la condition de la femme a établi sur la question.

126. Certains plans abordent les actions requises à l'échelle nationale afin de promouvoir et de protéger les droits fondamentaux de la femme. Le Brésil, par exemple, envisage d'élaborer, en matière de droits de l'homme, un programme mettant l'accent sur la défense des droits de la femme. D'autres pays proposent soit de créer des institutions nationales chargées expressément de promouvoir et de défendre les droits fondamentaux de la femme, soit de renforcer les institutions existantes. La Bulgarie, par exemple, envisage d'établir à l'Assemblée nationale une structure chargée de l'égalité entre les sexes, et la Colombie entend créer une institution chargée d'informer les femmes sur leurs droits. Le plan de la Finlande décrit les activités de la Division des droits fondamentaux de la femme, créée en 1997 par le Ministère des affaires étrangères dans le cadre de l'Organe consultatif chargé des droits de l'homme à l'échelle internationale.

127. Au total 45 plans de toutes les régions font état d'initiatives dont le but est de faire modifier la législation nationale, conformément à l'objectif du Programme d'action de «garantir la non-discrimination et l'égalité devant la loi et dans la pratique» (objectif stratégique I.2). La plupart des plans font ressortir la volonté de modifier les lois et certains présentent même, à cet effet, des programmes détaillés. Dans 18 pays (dont plusieurs pays européens), on s'engage à consacrer dans la législation nationale le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes. Parfois, on entend consolider des garanties constitutionnelles clairement établies de l'égalité des femmes ou promulguer des lois interdisant toute discrimination fondée sur le sexe. Au Chili, il est question d'inclure dans les articles 1 et 9 de la Constitution le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes et en Équateur d'amender la Constitution, conformément aux obligations contractées à l'échelle internationale dans le domaine des droits de l'homme. Le Zimbabwe envisage, par souci de conformité avec la Convention, de modifier les lois portant notamment sur les communaux et les droits de garde sur les mineurs. Ailleurs, au Cambodge par exemple, on projette de donner effet à des dispositions constitutionnelles précises comme celles garantissant l'égalité d'accès à des services essentiels tels que la santé ou l'éducation. À la Trinité-et-Tobago, on songe à légaliser la situation des épouses de facto.

128. Nombre de plans prévoient l'éducation et la formation des fonctionnaires en matière de droits de l'homme en tenant compte des différences entre les sexes. Au Chili, par exemple, on envisage à cet effet d'organiser des ateliers à l'intention des avocats et du personnel judiciaire, en République-Unie de Tanzanie, on met l'accent sur la formation des femmes fonctionnaires. Il est prévu dans de nombreux pays, notamment en Amérique latine et aux Caraïbes, de présenter en temps opportun des programmes détaillés sur ces questions.

129. De nombreux pays (18), notamment en Amérique latine et aux Caraïbes, prévoient dans leur plan d'analyser et d'amender les codes et les procédures du droit pénal. Plusieurs d'entre eux se préoccupent d'éliminer la violence à l'égard des femmes. Au Bélarus, par exemple, on propose d'introduire un système de pénalités pour dette d'aliments envers les enfants et de modifier la législation en matière de violences sexuelles. La Chine envisage d'améliorer les procédures applicables en cas de plaintes adressées par des femmes et le Mexique d'en faire autant en cas de poursuites contre les femmes, en particulier les femmes autochtones. L'Inde envisage des réformes de procédure pour faciliter les poursuites judiciaires dans le cas de violences à l'égard

des femmes et, dans ce contexte, d'autoriser les organisations bénévoles locales à porter plainte. En El Salvador et au Venezuela, il est proposé de réformer le droit pénitentiaire et, au Panama, au Cambodge et au Liechtenstein, de modifier les lois applicables aux violences sexuelles et à la violence dans la famille. En Chine, il est question de s'attaquer au problème de la violence contre les femmes, des enlèvements et de la traite des femmes ainsi qu'aux activités illégales relevant du domaine de la prostitution. Nombre de plans évoquent les mutilations génitales féminines, la violence contre les handicapées, les femmes autochtones, les veuves de guerre et les détenues. Il est proposé dans plusieurs plans de nommer un médiateur qui serait chargé de ces questions<sup>19</sup>.

130. La question de l'acquisition de notions élémentaires de droit est abordée dans 43 des plans qui, pour la plupart, annoncent la traduction et la diffusion des informations relatives à l'égalité de condition et aux droits fondamentaux de la femme. Dans de nombreux cas, notamment en Amérique latine et aux Caraïbes, on se propose de diffuser des informations sur la législation nationale et les effets qu'elle produit sur les femmes, ou d'élaborer des directives concernant le recours à la justice ou l'exercice des droits de la femme.

131. Un certain nombre de plans (21) interdisent sur la coopération avec les associations féminines, les organisations non gouvernementales et les médias. L'Indonésie, par exemple, compte organiser, en collaboration avec ces organisations, des séminaires et des ateliers dont les conclusions serviront à formuler la politique du gouvernement. Le Liban envisage de créer, en collaboration avec les ONG, des bureaux chargés de conseiller bénévolement les femmes. En France, il est question de financer des programmes d'enseignement à l'intention de groupes de femmes immigrées.

132. Certains plans ont pour ambition d'encourager l'enseignement des droits fondamentaux, y compris ceux des femmes, dans le cadre des programmes scolaires et de campagnes de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie publique et privée. Dix-neuf plans préconisent que l'information du public, les activités relatives aux droits de l'homme et l'éducation des adultes comportent des données sur les normes internationales et régionales en matière de droits de l'homme.

## **J. Les femmes et les médias**

133. Quarante-six plans, soit 53 % du total, mettent en priorité l'accent sur «les femmes et les médias». La plupart

des pays adoptent la double démarche que préconise le Programme d'action dans ses deux objectifs stratégiques, mais s'efforcent davantage de «promouvoir une image équilibrée et non stéréotypée des femmes dans les médias» (objectif stratégique J.2) que de «permettre aux femmes de mieux s'exprimer et de mieux participer à la prise des décisions dans le cadre et par l'intermédiaire des médias et des nouvelles technologies de communication» (objectif stratégique J.1). Dans la majorité des plans, on s'efforce de voir comment utiliser les médias pour supprimer les inégalités entre les femmes et les hommes, en particulier à travers des campagnes axées sur des sujets tels que le partage de responsabilités ou la participation politique. S'agissant de l'objectif stratégique «Les femmes et les médias», un seul État Membre a pris volontairement, à la quatrième Conférence internationale sur les femmes, un engagement concernant les nouvelles technologies de l'information à l'intention des femmes, autre domaine couvert par le plan d'action national.

134. En ce qui concerne l'élimination des stéréotypes féminins, rares sont les plans qui signalent la poursuite de programmes ayant notamment pour objet de surveiller la publicité ou d'établir des comités de suivi des médias. Seize pays mentionnent l'adoption de mécanismes de réglementation ou de codes de conduite dans lesquels on propose d'encourager les organismes de radio et de télévision, les agences de publicité et la presse écrite à ne pas diffuser des messages violents ou discriminatoires, à s'autodiscipliner ou à incorporer les directives voulues dans les codes de déontologie des professionnels des médias pour que ces derniers évitent de présenter les femmes à travers le prisme de stéréotypes dégradants. Certains pays ont annoncé qu'ils avaient l'intention d'élaborer et d'adopter une législation appropriée afin de lutter contre la pornographie et de protéger les enfants et les adolescents. Les chaînes publiques de radiodiffusion semblent être soumises à une réglementation plus stricte en ce qui concerne l'image qui est donnée des femmes et l'élimination des scènes de violence; c'est notamment le cas en France, mais il existe aussi d'autres plans concernant les entreprises de production indépendantes qui travaillent pour le secteur public ou le secteur privé de la communication. Certains plans prévoient des mesures précises visant à prévenir l'exploitation des femmes et des filles dans les médias. L'Indonésie, par exemple, compte renforcer le statut des institutions de censure afin de lutter contre les stéréotypes.

135. Quelques gouvernements encouragent la production d'outils pédagogiques consacrés aux spécificités de chaque sexe ainsi que leur diffusion par l'intermédiaire du secteur

public ou du secteur privé. La Finlande, par exemple, cherche à éduquer le public et à lui faire prendre conscience des normes et des modèles de comportements masculins et féminins représentés dans la publicité. Il est également fait référence à la promotion des nouvelles technologies de l'information et des réseaux de communication, notamment électroniques, destinés aux femmes. L'importance de la radio comme moyen de communication est mise en évidence dans quelques plans élaborés en Amérique latine. Le Chili mentionne les accords que les réseaux de femmes et les stations régionales et locales de radiodiffusion ont conclus afin de diffuser des renseignements utiles aux femmes. Cuba s'emploie à promouvoir la participation des femmes aux programmes de radio communautaires.

136. Certains États Membres se sont fixé comme objectifs d'accroître le nombre total de femmes travaillant dans les médias et de créer un environnement qui leur soit favorable; d'autres, surtout en Amérique latine, entendent renforcer la présence des femmes aux postes de direction. Deux États Membres ont défini des objectifs précis dans ce domaine au titre du Programme d'action<sup>20</sup>. Le Royaume-Uni veut que d'ici à l'an 2000 les cadres moyens et supérieurs de sexe féminin atteignent 40 % des effectifs du secteur de la radiodiffusion publique et que les femmes constituent 30 % du personnel de direction dans ce secteur, tandis que la République de Corée cherche à porter à 30 % d'ici à l'an 2005 la proportion de femmes dans les différents comités chargés de superviser le secteur de la radiodiffusion. Certains plans d'action nationaux élaborés en Amérique latine prévoient la construction de réseaux, notamment électroniques, reliant les professionnelles des médias. Plusieurs membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont l'intention de recueillir des données sur les femmes qui travaillent dans les médias ou d'évaluer leur contribution dans ce secteur. Dans quelques plans d'action mis au point en Asie et dans le Pacifique et en Amérique latine, il est proposé de former des professionnelles de la communication. Certains États Membres suggèrent de sensibiliser tous les professionnels des médias, hommes et femmes, aux comportements discriminatoires fondés sur le sexe.

137. En règle générale, l'allocation de ressources est mentionnée lorsqu'il est question des fonds nécessaires à l'établissement de programmes culturels et de réseaux de radiodiffusion et de télédiffusion destinés aux femmes et créés par elles, comme dans le plan de la Roumanie. Quelques pays d'Amérique latine évoquent l'institution de prix nationaux et l'affectation d'une partie des fonds consacrés à la culture et aux arts aux projets exécutés par

des femmes, mais ils ne donnent pas de précisions concernant le niveau de financement. D'autres pays souhaitent être aidés par la communauté internationale. L'Oman engage les organisations internationales à fournir à son gouvernement et aux organisations non gouvernementales une aide financière pour former les hommes et les femmes qui travaillent dans les médias.

138. Plusieurs États Membres précisent qu'il importe de tenir compte des questions intéressant les femmes dans les politiques de communication aux échelons municipal et fédéral ainsi qu'au niveau des États. Quelques États Membres donnent des précisions concernant les arrangements institutionnels qui permettraient de mener à bien cette tâche. Le Brésil, par exemple, compte établir un conseil des communications au sein du Ministère des communications, avec la participation du Conseil national pour les droits des femmes.

139. Certains plans d'action nationaux, celui de l'Équateur par exemple, concernent non seulement les médias, mais aussi les arts et la culture, et prévoient notamment la création dans les bibliothèques de collections consacrées aux questions intéressant les femmes ou la mise en exergue de la contribution des femmes tout au long de l'histoire. Dans son projet de plan, le Pakistan met l'accent sur le théâtre des rues et les formes locales de divertissement. D'autres plans accordent une large place à l'expression artistique de groupes spécifiques, tels que les femmes autochtones, les femmes rurales, les femmes urbaines, les handicapées et les femmes en prison.

140. S'agissant des innovations, l'Espagne renforcera l'autonomie de ses organes de surveillance, l'Observatorio de la Publicidad et le Consejo Asesor de Imagen. Le Royaume-Uni se propose de nommer un «conseiller en matière d'image», qui serait chargé de travailler sur différents projets afin d'étudier les questions d'image.

## **K. Les femmes et l'environnement**

141. Quarante-deux plans (49 %) prévoient l'adoption de mesures dans le domaine critique relatif aux femmes et à l'environnement. En revanche, deux pays seulement se sont volontairement engagés sur ce point à la Conférence de Beijing. Une analyse des plans révèle qu'ils donnent suite aux conclusions et recommandations du Programme d'action. Bon nombre d'entre eux traitent de ce domaine critique dans le cadre plus général des efforts visant à assurer un développement durable, intégrer les questions intéressant les femmes dans les politiques et programmes

et accroître la participation des femmes de la prise des décisions concernant l'environnement.

142. Plus de la moitié des pays qui entendent agir dans ce domaine proposent des politiques et des mesures qui permettraient aux femmes d'avoir accès aux organes de décision et d'y être dûment représentées et de recevoir des renseignements et une éducation en matière d'environnement (objectif stratégique K.1). Le projet de plan du Pakistan est le seul à fixer des quotas précis qu'il faut respecter d'ici à l'an 2000 en ce qui concerne la participation des femmes à la prise de décisions : 10 % de femmes dans les principaux ministères et départements s'occupant de l'environnement et 15 % aux postes clés dans les organes et conseils consultatifs autonomes dans ce domaine. Le Gouvernement a l'intention de doubler progressivement ces chiffres.

143. De toutes les mesures prévues pour accroître la participation des femmes à la prise des décisions concernant l'environnement, la plus courante concerne l'éducation et la formation. Les États-Unis d'Amérique, par exemple, rétabliront le «Greater Leadership Opportunities Programme», dont le but est de former les minorités et les femmes afin d'améliorer leurs qualifications et de promouvoir leur carrière professionnelle. D'autres programmes qui encouragent les femmes à faire carrière dans les sciences et la gestion de l'environnement sont mentionnés. En Europe orientale, la Roumanie présente cette question comme étant l'une de ses priorités, l'accent étant mis sur le renforcement de la participation des femmes à la protection de l'écosystème national. Un des objectifs à long terme de la Bulgarie est d'élaborer une stratégie nationale d'éducation et de formation en matière d'environnement qui soit axée sur les femmes et la promotion de leur rôle dans la protection de l'environnement. De son côté, la République islamique d'Iran organise actuellement une campagne pour faire connaître le rôle des femmes dans ce domaine. L'Allemagne a lancé un programme intitulé «les personnalités féminines dans le secteur de l'environnement» afin d'améliorer l'échange de renseignements sur les femmes et l'environnement.

144. On reconnaît également qu'il est nécessaire d'intensifier la coopération entre les organisations non gouvernementales qui traitent des questions intéressant les femmes et les institutions nationales s'occupant des problèmes d'environnement. Le Liban, par exemple, entend renforcer le rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles et faire participer les organisations non gouvernementales susmentionnées à l'élaboration des lois visant à protéger l'environnement. L'Équateur a l'intention

de resserrer la coordination entre tous les intéressés afin d'accroître la participation des femmes, notamment les femmes autochtones et les femmes noires, à la prise des décisions concernant l'environnement. Par ailleurs, des bourses sont octroyées en vue d'assurer aux femmes une formation dans le domaine de la science et de la technique.

145. Treize États Membres se sont engagés à promouvoir l'intégration des opinions des femmes dans les politiques et programmes en faveur du développement durable (objectif stratégique K.2). Diverses mesures ont été proposées, notamment la révision de la législation, l'établissement de mécanismes institutionnels spéciaux, le lancement de campagnes d'information et la sensibilisation aux problèmes spécifiques des femmes. Plusieurs plans prévoient l'évaluation des effets que les politiques environnementales ont sur les deux sexes. Le Panama s'emploiera à sensibiliser les fonctionnaires aux questions intéressant les femmes. Le Pakistan établira, d'ici à l'an 2000, des mécanismes nationaux et locaux pour déterminer l'incidence que les politiques environnementales et les politiques de développement ont sur les hommes et les femmes, en collaboration avec les organisations non gouvernementales. La Tunisie entend créer un certain nombre de mécanismes institutionnels en vue de tenir compte des préoccupations des femmes dans les plans de développement durable. Un des objectifs à long terme de la Bulgarie est de mettre au point un règlement qui régirait la participation du public, en particulier les femmes, à la prise de décisions concernant l'environnement.

146. Plusieurs pays soulignent qu'il est nécessaire de fonder les activités et programmes d'assistance en matière d'environnement sur une démarche respectueuse de la différence entre les sexes et une analyse des spécificités sexuelles. Le Danemark, par exemple, élabore actuellement une stratégie commune relative à l'aide offerte aux pays en développement dans le domaine de l'environnement. La Norvège a déjà adopté pour ses programmes d'assistance dans le secteur de l'environnement une stratégie modulée en fonction du sexe.

147. Les plans d'action nationaux qui ont été examinés tiennent compte du lien essentiel qui existe entre les menaces écologiques et les risques potentiels pour la santé, en particulier chez les femmes. Certains plans proposent des mesures, telles que la révision de la législation, le lancement de campagnes d'information et la promotion de la recherche de pointe, afin de protéger les femmes contre les dangers liés à l'environnement; d'autres mettent l'accent sur l'accès des femmes aux technologies écologiquement rationnelles, notamment grâce à la formation. Quelques pays insistent sur la nécessité d'encourager la fabrication

de produits non polluants et d'utiliser des labels écologiques appropriés.

148. S'agissant des innovations, le Royaume-Uni lancera une campagne afin de faire participer les organisations non gouvernementales qui agissent en faveur des femmes à l'élaboration et à la rédaction d'une stratégie nationale concernant la qualité de l'air. Pour sa part, l'Équateur envisage de tenir compte des sexospécificités dans son plan national sur l'environnement.

## L. La petite fille

149. Vingt-sept gouvernements de toutes les régions excepté l'Europe centrale et orientale (31 %) considèrent la question de la petite fille comme un volet prioritaire de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing. La plupart des plans qui abordent le sujet le font dans les 12 domaines critiques. Ce sont les pays du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États qui consacrent le plus d'attention à la petite fille, huit de leurs plans d'action nationaux y faisant référence. En Afrique, 6 seulement des 16 pays qui ont présenté des plans font de la question de la petite fille une priorité, surtout dans le domaine de l'éducation. Outre les 27 plans susmentionnés, cinq autres abordent les problèmes de santé de la petite fille dans le cadre du domaine critique intitulé «les femmes et la santé». À la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, trois États Membres s'étaient engagés à prendre des mesures pour améliorer la situation des petites filles dans les domaines de l'éducation et de la santé. Ces États n'ont pas formulé d'objectif stratégique concernant directement les petites filles mais ont prévu des mesures en leur faveur dans le cadre des objectifs stratégiques relatifs à l'éducation et à la santé.

150. Les gouvernements qui prévoient de prendre des mesures en faveur des filles donnent la priorité à l'éducation (objectif stratégique L.4). En général, leurs plans mettent l'accent sur la scolarisation des filles, le taux d'abandon scolaire lié à une grossesse ou un mariage précoce, les supports didactiques et programmes d'enseignement non sexistes et la formation des enseignants à des pratiques pédagogiques tenant compte des différences entre les sexes. L'Égypte, par exemple, se propose d'accroître le financement des écoles de filles.

151. La santé et la nutrition (objectif stratégique L.5) figurent également en haut de la liste des priorités. La plupart des plans traitent de la santé en matière de reproduction et des besoins nutritionnels des filles. D'après son projet de plan, le Botswana se propose de diffuser des

informations sur la vulnérabilité particulière des filles aux maladies sexuellement transmissibles et d'abolir les pratiques traditionnelles nuisibles à leur santé. Quelques États Membres abordent la question des mutilations génitales au chapitre relatif à la petite fille, mais davantage, notamment des pays d'Afrique, le font aux chapitres relatifs à la santé ou aux droits fondamentaux des femmes. L'Australie, par exemple, prévoit de dispenser à des membres du corps médical une formation sur les soins à prodiguer aux filles qui ont subi des mutilations génitales. La France envisage d'alourdir la peine maximale encourue par ceux qui pratiquent ces mutilations et de mener des campagnes de sensibilisation auprès de la population africaine et des professionnels de la santé.

152. L'élimination des comportements et pratiques culturelles préjudiciables aux filles (objectif stratégique L.2) figure en bonne place dans les plans d'action nationaux, en particulier ceux des pays d'Asie et du Pacifique, où les gouvernements veulent faire prendre conscience de la discrimination dont les filles sont victimes, en particulier pour ce qui est des mariages précoces, des sévices sexuels et de la violence. Certains plans prévoient des mesures juridiques. La Palestine se propose d'élever l'âge minimum au mariage. Le Botswana fera appliquer des lois sur le consentement au mariage et veillera à ce que les filles puissent hériter au même titre que les garçons. Reconnaisant l'importance des campagnes de sensibilisation, les Philippines déclareront la quatrième semaine du mois de mars de chaque année semaine de la protection et du traitement non sexiste de la petite fille. En outre, le Gouvernement philippin élabore un Plan d'action national pour la petite fille. Les Émirats arabes unis ont créé à plusieurs endroits des clubs dans lesquels les filles ont la possibilité de faire du sport et de participer à des activités culturelles et sociales. Le Gouvernement du Myanmar a organisé des réunions de sensibilisation visant à faire disparaître les comportements et pratiques culturelles préjudiciables aux filles dans cinq États et divisions administratives, les 11 autres devant être couverts d'ici à l'an 2000.

153. L'élimination de la violence contre la petite fille (objectif stratégique L.7) est un autre domaine d'action prioritaire; l'accent est mis sur l'exploitation sexuelle, la prostitution, la pornographie impliquant des enfants et la traite des enfants. L'Australie et le Royaume-Uni ont fait du tourisme sexuel une infraction sanctionnée par la loi. La Norvège met au point de nouvelles stratégies de lutte contre les réseaux de pornographie impliquant des enfants et de pédophilie sur Internet. En Asie et dans le Pacifique, l'Indonésie s'apprête à alourdir les peines dont sont

passibles les auteurs d'actes de violence, notamment sexuelle, à l'égard de petites filles.

154. Pour la plupart, les plans ne contiennent pas de stratégies ou de normes concrètes. Certains gouvernements exposent en détail les mesures qu'ils ont déjà prises, mais pour ce qui est des stratégies futures, tous en restent, dans leurs plans d'action, au niveau des propositions et des recommandations d'ordre général. Le Pakistan fait cependant exception : dans son projet de plan, il arrête des objectifs précis et assortis de délais pour ce qui est des mesures à prendre et des données à réunir dans le domaine judiciaire.

155. Peu de plans font état d'initiatives visant à promouvoir l'intégration des femmes. Si la plupart des pays reconnaissent la nécessité de ventiler les données par âge et par sexe et d'éliminer les stéréotypes sexistes, ils ne précisent pas que les filles et les garçons ont des besoins et des intérêts différents et ne propose aucun moyen de prendre en compte ces différences dans les politiques et programmes destinés aux enfants, sauf l'Équateur qui prévoit d'analyser son Plan national pour les enfants sous l'angle des sexes et d'y inclure des mesures spéciales visant à améliorer la situation des filles.

156. S'agissant des innovations, la Norvège aborde le problème des troubles de l'alimentation, qui touche de nombreuses adolescentes et n'est pas soulevé dans le Programme d'action. Le Gouvernement norvégien a mis en place des cours et des activités de formation à l'intention des professionnels de l'éducation et de la santé, et s'apprête à ouvrir un centre d'information sur l'anorexie et la boulimie. L'Espagne et l'Argentine font également référence aux troubles de l'alimentation dans la section relative à la santé.

## M. Autres priorités

157. Certains plans d'action nationaux désignent comme prioritaires des questions qui ne s'inscrivent pas dans les 12 domaines critiques du Programme d'action. Le thème «Les femmes et la famille» apparaît en tant qu'objectif stratégique distinct dans les plans nationaux de 15 pays; toutes les régions sauf l'Europe orientale sont représentées, surtout l'Europe occidentale et l'Amérique latine. Les États Membres réaffirment l'égalité des droits de tous les membres de la famille et beaucoup préconisent le partage égal des responsabilités familiales. Quelques pays d'Europe occidentale mettent tout particulièrement l'accent sur les mesures permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle et soulignent le rôle du père dans la famille.

Au Danemark, le Ministère des affaires sociales et de la santé se propose, d'une part, de mettre en place un comité spécial qui cherchera des moyens d'encourager les hommes à jouer leur rôle de père ou de grand-père et, d'autre part, d'introduire un système de congés de paternité pour les inciter à participer à la garde des enfants.

158. De nombreux plans d'action nationaux prévoient des mesures visant des groupes spécifiques de femmes dans un certain nombre de domaines critiques et certains soulignent l'importance de ces groupes en leur accordant la priorité. La plupart des pays envisagent une action en faveur des femmes rurales. La Mongolie, par exemple, se propose de créer un environnement favorable à l'amélioration de la situation des femmes rurales en mettant en place des centres ruraux où se dérouleront des activités sociales, éducatives et culturelles. Le Panama va élaborer des programmes visant à favoriser l'intégration des femmes rurales sur le marché de l'emploi, ainsi que leur accès à la propriété, au crédit et aux nouvelles technologies productives. D'autres plans prévoient des mesures s'adressant aux migrantes, aux femmes autochtones et aux handicapées.

#### Notes

- <sup>1</sup> Voir *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II.
- <sup>2</sup> Ibid., par. 297.
- <sup>3</sup> Ibid., par. 297.
- <sup>3</sup> Costa Rica, Ghana, Kenya, Malaisie.
- <sup>4</sup> Croatie, Kazakhstan.
- <sup>5</sup> Fidji.
- <sup>6</sup> Voir *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes*, par. 301 à 305.
- <sup>7</sup> Ibid., par. 349.
- <sup>8</sup> Ibid., par. 353 et 358.
- <sup>9</sup> Ibid., par. 350.
- <sup>10</sup> Ibid., par. 80 b) et 81 a).
- <sup>11</sup> Ibid., par. 81 b).
- <sup>12</sup> Ibid., par. 85 a).
- <sup>13</sup> Ibid., par. 106 i).
- <sup>14</sup> Ibid., par. 106 l).
- <sup>15</sup> Ibid., par. 106 w).
- <sup>16</sup> Ibid., par. 106 d).
- <sup>17</sup> Ibid., par. 106 k).
- <sup>18</sup> Ibid., par. 124 k).
- <sup>19</sup> Ibid., par. 232 e).
- <sup>20</sup> Ibid., par. 244 d).

## Annexe

### Pays qui ont présenté des stratégies et des plans d'action nationaux

Algérie	Italie
Allemagne	Jamaïque
Argentine	Japon
Australie	Jordanie
Autriche	Kirghizistan
Bahreïn	Liban
Bangladesh	Liechtenstein
Bélarus	Lituanie
Bolivie	Luxembourg
Botswana	Mali
Brésil	Malte
Brunéi Darussalam	Maroc
Bulgarie	Mexique
Burkina Faso	Mongolie
Cambodge	Mozambique
Canada	Myanmar
Chili	Niger
Chine	Nigéria
Colombie	Norvège
Congo	Nouvelle-Zélande
Cuba	Oman
Danemark	Ouganda
Égypte	Pakistan
El Salvador	Panama
Émirats arabes unis	Paraguay
Équateur	Pérou
Espagne	Philippines
États-Unis d'Amérique	Pologne
Fédération de Russie	Portugal
Finlande	République arabe syrienne
France	République de Corée
Guinée	République populaire démocratique de Corée
Haïti	République tchèque
Inde	République-Unie de Tanzanie
Indonésie	Roumanie
Iran (République islamique d')	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Iraq	
Israël	

Slovaquie

Suède

Swaziland

Thaïlande

Trinité-et-Tobago

Tunisie

Turquie

Vanuatu

Venezuela

Viet Nam

Zimbabwe

**Observateur**

Palestine

---